

Rapport d'orientation Budgétaire 2026

Servant de base au Débat d'Orientations budgétaires

1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'Organisation et de la Gestion financière de la Collectivité

Son objectif est double : d'une part il permet d'informer sur le contexte de l'élaboration du budget par la prise en compte du contexte national et par le biais d'une analyse financière de la Collectivité, d'autre part il permet de présenter à l'assemblée délibérante les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), support du DOB, doit donc comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

2. Contexte Général

2.1 Contexte National

En France, la croissance est estimée à 0,7 % en 2025 et 1,0 % en 2026, soutenue par certains secteurs exportateurs, notamment l'aéronautique. Néanmoins, l'incertitude politique persistante pèse sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'inflation française se distingue par son faible niveau, avec 1,0 % en 2025 et 1,3 % en 2026, grâce à la baisse des prix de l'énergie, à l'appréciation de l'euro et à une modération salariale.

L'escalade du conflit pourrait créer des tensions sur l'offre mondiale de pétrole, entraînant une hausse des prix.

En parallèle, le marché du travail se dégrade progressivement : recul de l'emploi salarié privé, ralentissement des salaires et légère hausse attendue du taux de chômage en 2026. Sur le plan des finances publiques, le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un cadre très contraint. Le déficit public resterait élevé (5 % du PIB en 2026), avec une dette importante et une charge d'intérêts croissante.

Le contexte institutionnel, marqué par l'absence de majorité stable, rend le processus budgétaire incertain et expose le texte à des ajustements significatifs. Dans ce contexte macro-économique et budgétaire tendu, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer au redressement des comptes publics, alors même qu'elles portent l'essentiel de l'investissement public local. La réduction de la visibilité financière, la pression sur les dotations et les incertitudes sur les règles budgétaires renforcent la nécessité d'une gestion prudente, d'arbitrages rigoureux.

2.2 Projet de Loi de Finances (PLF 2026)

Le Projet de Loi de Finances 2026 a été présenté en Conseil des Ministres le 14 octobre 2025 et adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 2 février 2026. Le 19 février 2026, le Conseil Constitutionnel a jugé la procédure Conforme à la Constitution.

Les principales mesures impactant les Collectivités territoriales

- Gel du montant de la dotation globale de Fonctionnement (DGF) au niveau de 2025.
Le Principal concours de l'Etat aux Collectivités ne sera pas indexé sur l'inflation.
- Le Taux de Progression des bases d'imposition sera de 0.8%

- Affectation aux communes d'une fraction de 20 % de l'IFER afférente aux éoliennes ayant subi une modification substantielle augmentant leur puissance installée à compter du 1er janvier 2026 (Art. 169)
Actuellement, une commune membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) ou à fiscalité éolienne unique (FEU) ne perçoit aucun produit de l'IFER afférentes aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent installées avant le 1er janvier 2019. En revanche, elle ne reçoit qu'une fraction de 20 % du produit de l'IFER pour les éoliennes mises en service après cette date.
La loi de finances pour 2026 affecte aux communes une part de 20 % du montant de l'IFER des centrales éoliennes installées avant 2019 lorsque celles-ci auront fait l'objet, à compter du 1er janvier 2026, d'une modification substantielle ou notable, au sens de l'article 181-14 du code de l'environnement, induisant une augmentation de la puissance installée du parc. Par ailleurs, une commune peut, sur délibération, transférer la fraction de l'IFER qui lui revient à son EPCI.
- La compensation de l'abattement de 50 % appliqué aux valeurs locatives des établissements industriels, versée aux communes et aux EPCI, baissera de 307 M€ par rapport à 2025. En revanche, l'Etat augmente la compensation versée aux collectivités au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties dont bénéficient les terrains à usage agricole.
- Un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) devait être créé pour 1,4 Mds€, Il correspond en réalité à la fusion de plusieurs dotations existantes, la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et la DPV (Dotation Publique de la Ville).
Ce nouveau fond ne sera pas créé l'Etat maintient la baisse de DSIL, la DETR est reconduite à son montant de 2025
- Le Versement du FCTVA va être décalé d'une année, ce gel pénalise les EPCI dont les dépenses engagées cette année ne feront l'objet d'un remboursement qu'en 2027.
- Le taux de CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales) augmentera de 3 points supplémentaires en 2026, dans la continuité de la mesure votée en 2025.
- Le SMIC sera revalorisé à hauteur de 1,2% en janvier 2026, ce qui générera une hausse des rémunérations pour les échelons plus bas, qui se trouvent en dessous du niveau du SMIC
- Gel des fractions de TVA Le PLF prévoit que l'évolution des fractions de TVA soit désormais fonction du taux d'inflation et non plus de la dynamique nationale de la TVA. En revanche, en cas de baisse de la TVA, les collectivités bénéficieraient d'une garantie de stabilité. Au titre de l'exercice 2026, étant donnée la baisse anticipée des recettes de TVA en 2025, les fractions de TVA versées aux EPCI en compensation de la taxe foncière (TF) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) seraient donc une nouvelle fois stables.

Au niveau des déchets ménagers

Verdissement de la fiscalité sur les déchets (Art. 81)

Cet article procède à une refonte de la fiscalité des déchets en remplaçant, à compter du 1er mars 2026, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) par deux taxes sectorielles et une taxe spécifique « radio-métaux » :

- **La Taxe sur les déchets mis en décharge**, exigible lors du dépôt de déchets dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Le tarif initial fixé pour 2026 à 69€ la tonne atteindrait progressivement 85€ en 2030, avec une majoration optionnelle de 2€ par délibération de la collectivité compétente ;
- **La Taxe sur les déchets incinérés**, exigible lors de la réception de déchets en Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) avec des régimes d'exemption prévus aux articles 433-73 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS). Le tarif de cette taxe est indexé sur la performance énergétique de l'installation et de la dangerosité des déchets ;
- **La Taxe sur les déchets radioactifs métalliques stockés**, exigible lors de la réception pour stockage de ce type de déchets dans des installations autorisées à cet effet.

Le développement de ces taxes aura pour conséquence, certes une prise en compte d'objectifs environnementaux par le renforcement de la fiscalité incitative, mais dans le même temps, elle produira une hausse mécanique du coût des services de collecte des déchets, avec de possibles recalibrages des TEOM/REOM.

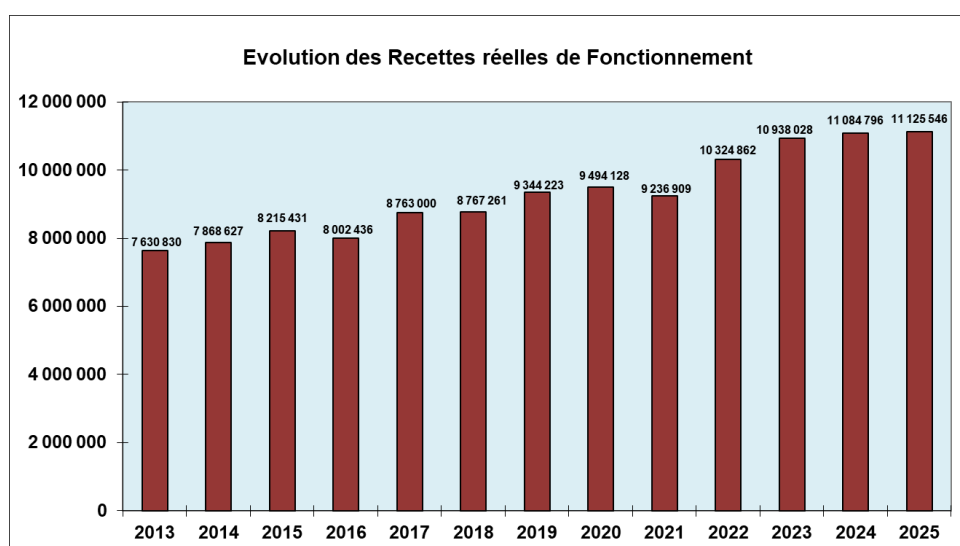
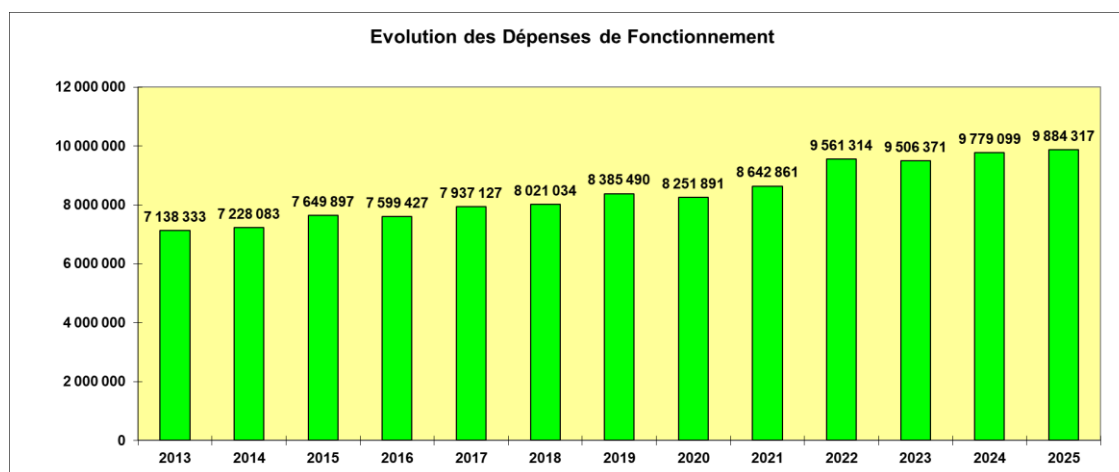
3. Analyse de la situation financière

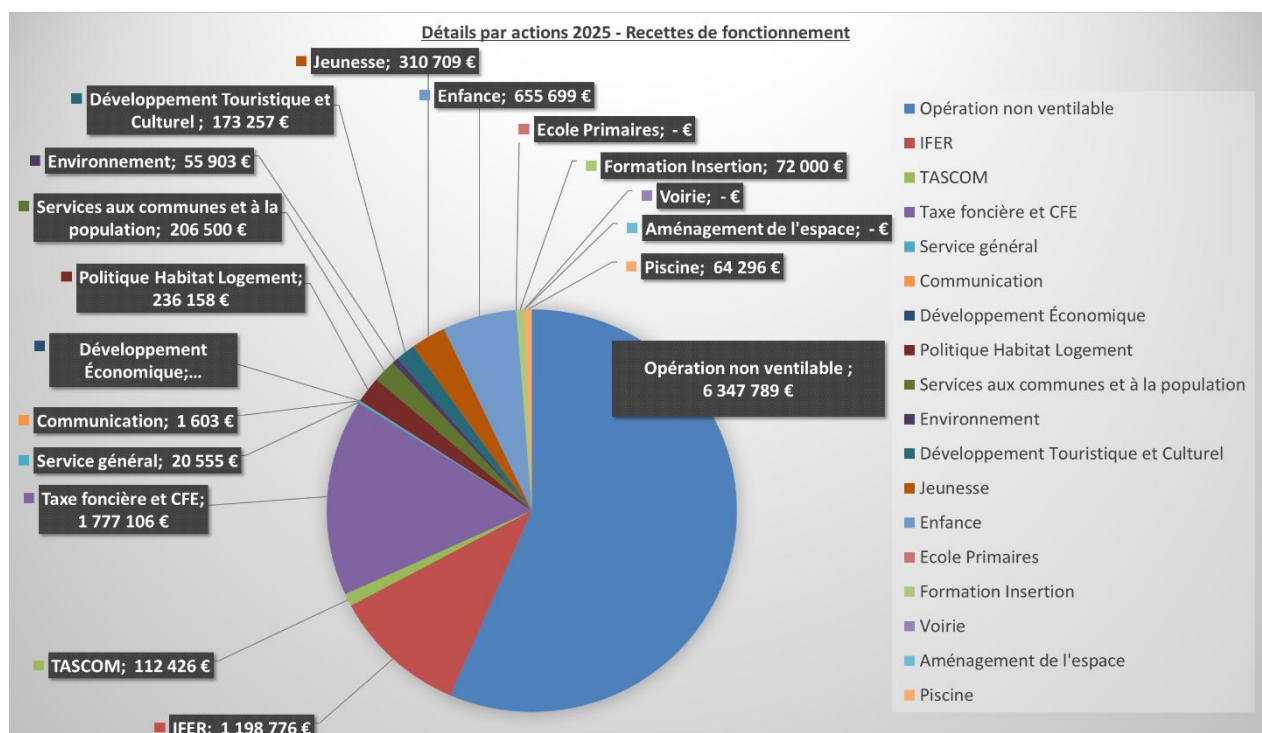
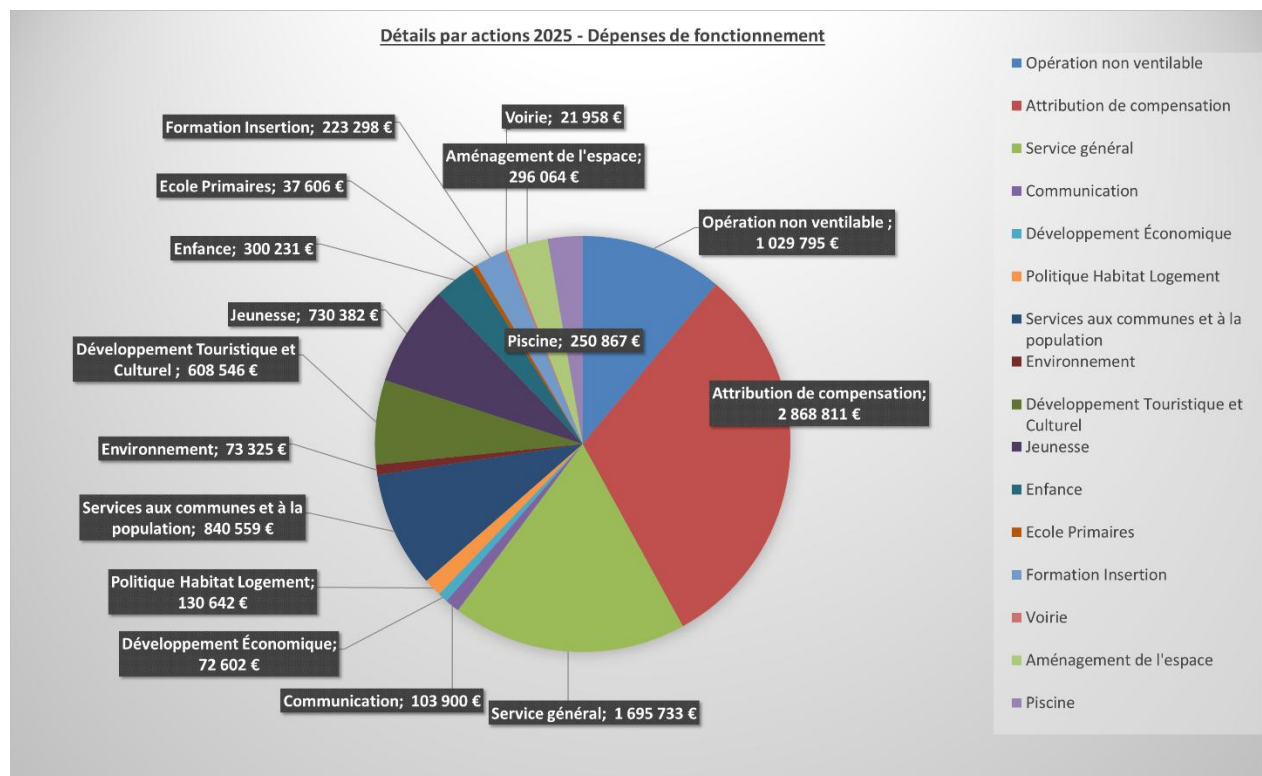
3.1 Bilan 2025

L'exercice budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite des tensions inflationnistes, l'évolution des dotations de l'État et la nécessité de maintenir un niveau d'investissement soutenu au service du territoire.

Au terme de l'exercice, les résultats traduisent une gestion rigoureuse et prudente des finances de la collectivité.

La section de fonctionnement du budget général laisse apparaître un excédent de fonctionnement. Les dépenses réelles ont évolué de 105 218 € soit 1.065 % alors même que l'inflation était de 1%, les recettes réelles ont quant à elles été stables puisqu'elles ont augmenté de 40 750 € soit 0.366 %. Ces résultats sont obtenus tout en permettant d'assurer la continuité et la qualité du service public.

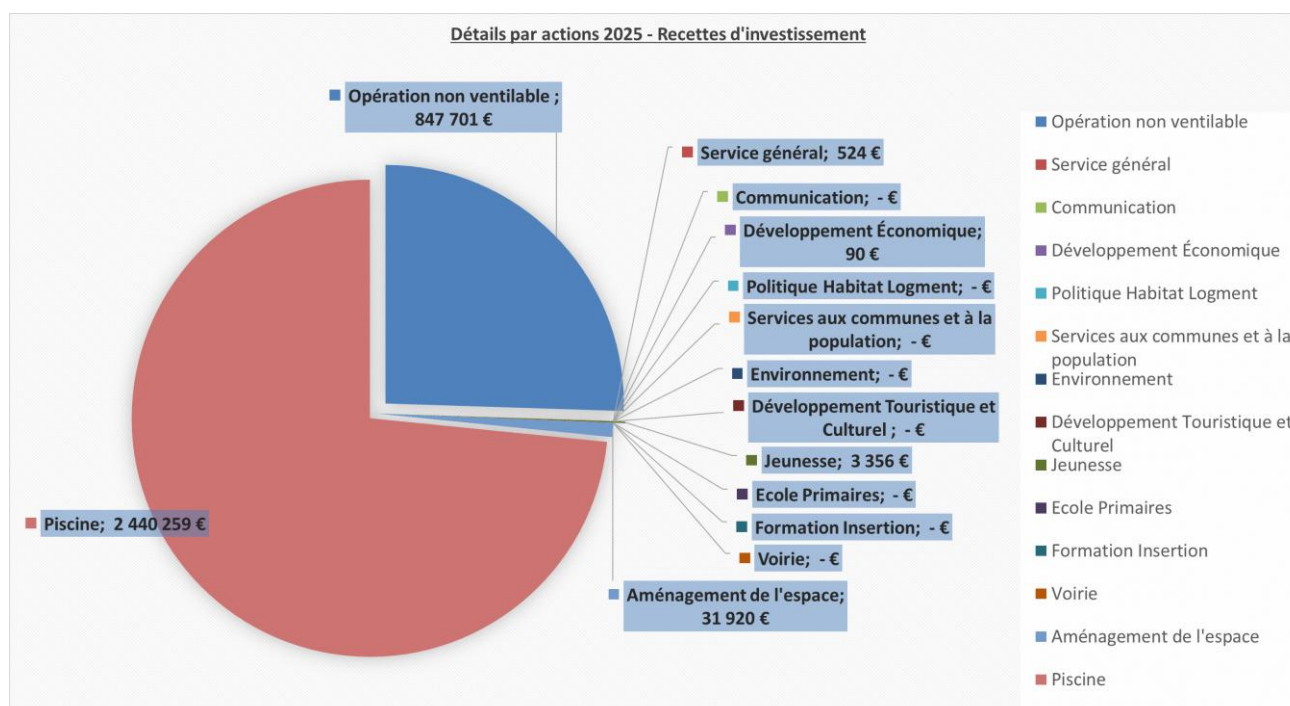
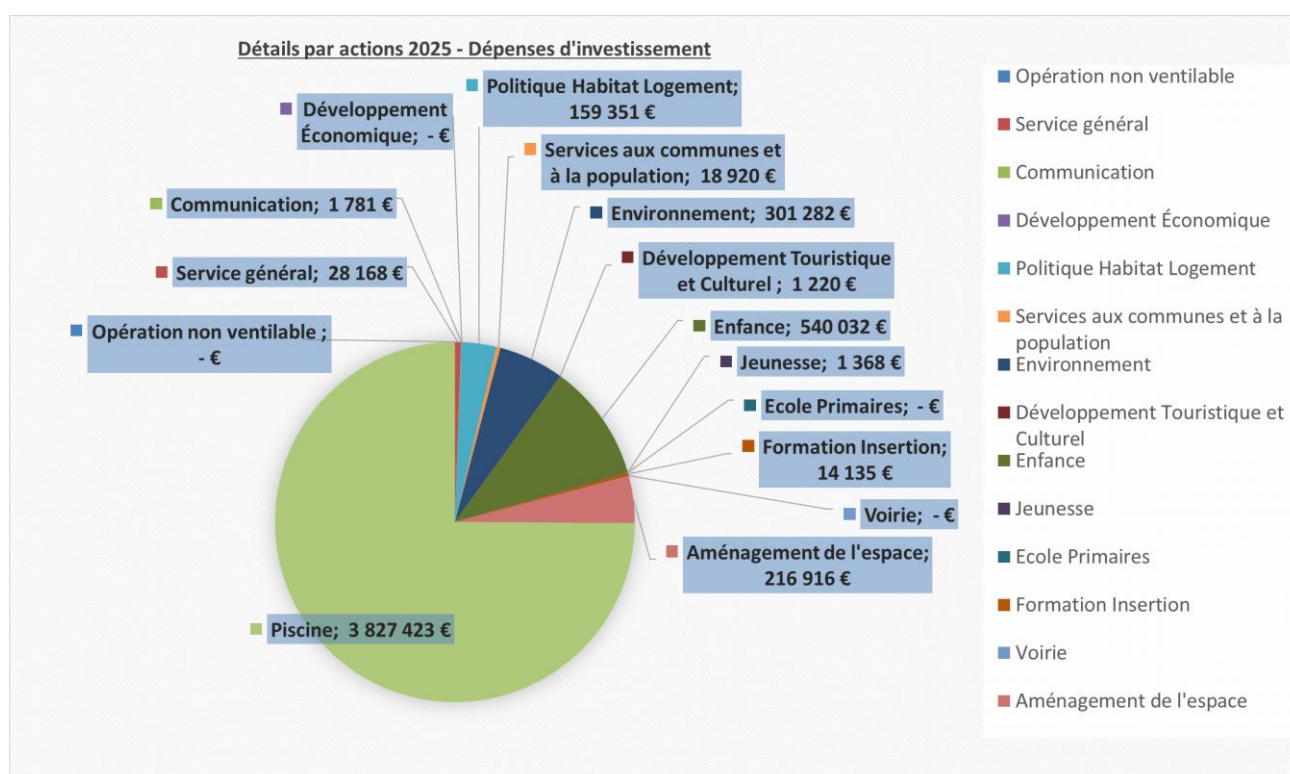
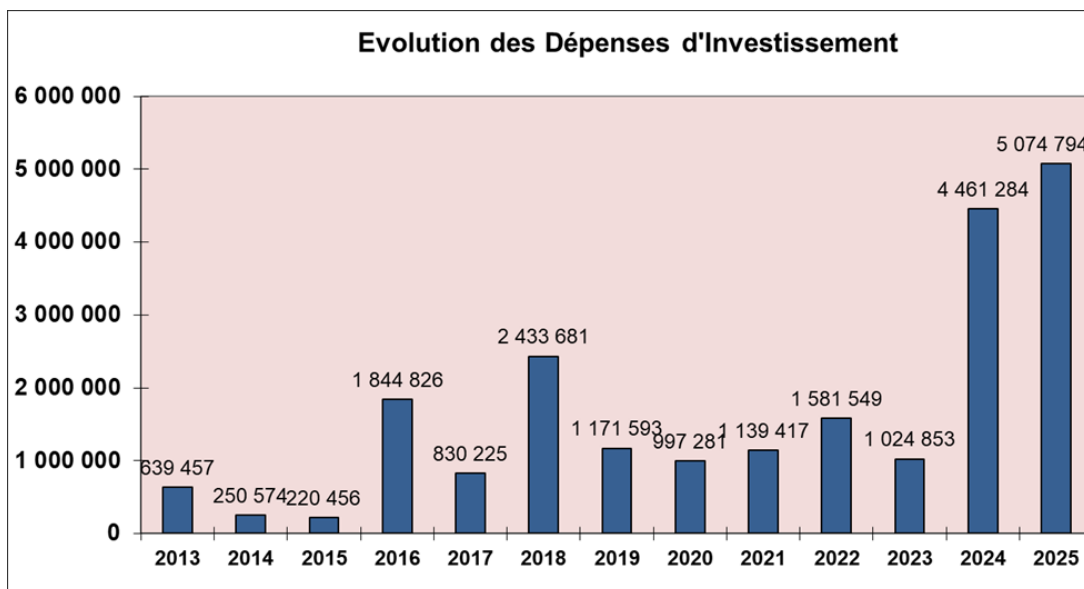




La section d'investissement reflète la mise en œuvre des priorités du mandat, avec un taux de réalisation satisfaisant des opérations engagées.

La poursuite du financement de la fibre

La finalisation du projet du PLUI, Le projet de la piscine ainsi que celui de la création de la Petite crèche ont été poursuivis ainsi que l'aide à l'habitat logement conformément au calendrier prévisionnel, tout en veillant à préserver les équilibres financiers.



Le Résultat de clôture de 2025 est de 2 446 815.56 €

Ce résultat doit être minoré par l'intégration des résultats des budgets annexes pour arriver à un résultat consolidé de 1 790 230.75 €

Résultat de clôture 2025		2 446 815.56 €
Résultat Zone Champs des lavoirs	-	342 907.75 €
Résultat Zone Champs des lavoirs Bat 1	-	243 954.50 €
Résultat Zone Moulin Mayeux Bat2	-	85 392.39 €
Résultat Zone Artisanale	-	7 360.76 €
Résultat Zone Moulin Mayeux	+	23 030.59 €
Résultat Consolidé		1 790 230.75 €

3.2 Les Orientations Budgétaires

Ces résultats constituent le socle des orientations budgétaires pour l'exercice 2026, dans une logique de responsabilité financière, de maintien de la qualité du service public et de poursuite des projets structurants au bénéfice des administrés.

Les mesures clés du PLF2026 exposées en partie I, ont encore renforcé la pression sur l'élaboration du budget principal. La décision de l'Etat de ne pas revaloriser nos recettes (fractions de TVA, DGF, compensations diverses, année blanche pour le FCTVA) aggrave la difficulté de faire face à des charges dont la plupart évoluent à minima au rythme de l'inflation : salaires, contrats, achats de matériaux, fournitures, énergie, etc.

EN FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges générales se verront augmenter du fait de la mise en fonctionnement du centre aquatique, le montant des dépenses étant estimé à 360 000 €.

L'ouverture de la petite crèche à LE CATELET augmente les frais de fonctionnement qui sont estimés à 37 000 €.

Pour information, 45 enfants ont été accueillis dans la structure la Grenouille Verte en 2025.

CHARGES DE PERSONNEL

L'augmentation des charges patronales CNRACL de 3 % représente un coût estimé de 17 000 €.

Le recrutement de 8 personnes pour le centre aquatique représentant un coût supplémentaire de 320 000 €.

Le recrutement de 4 personnes pour la petite crèche de LE CATELET représentant un coût supplémentaire de 209 000 €.

CHARGES FINANCIERES

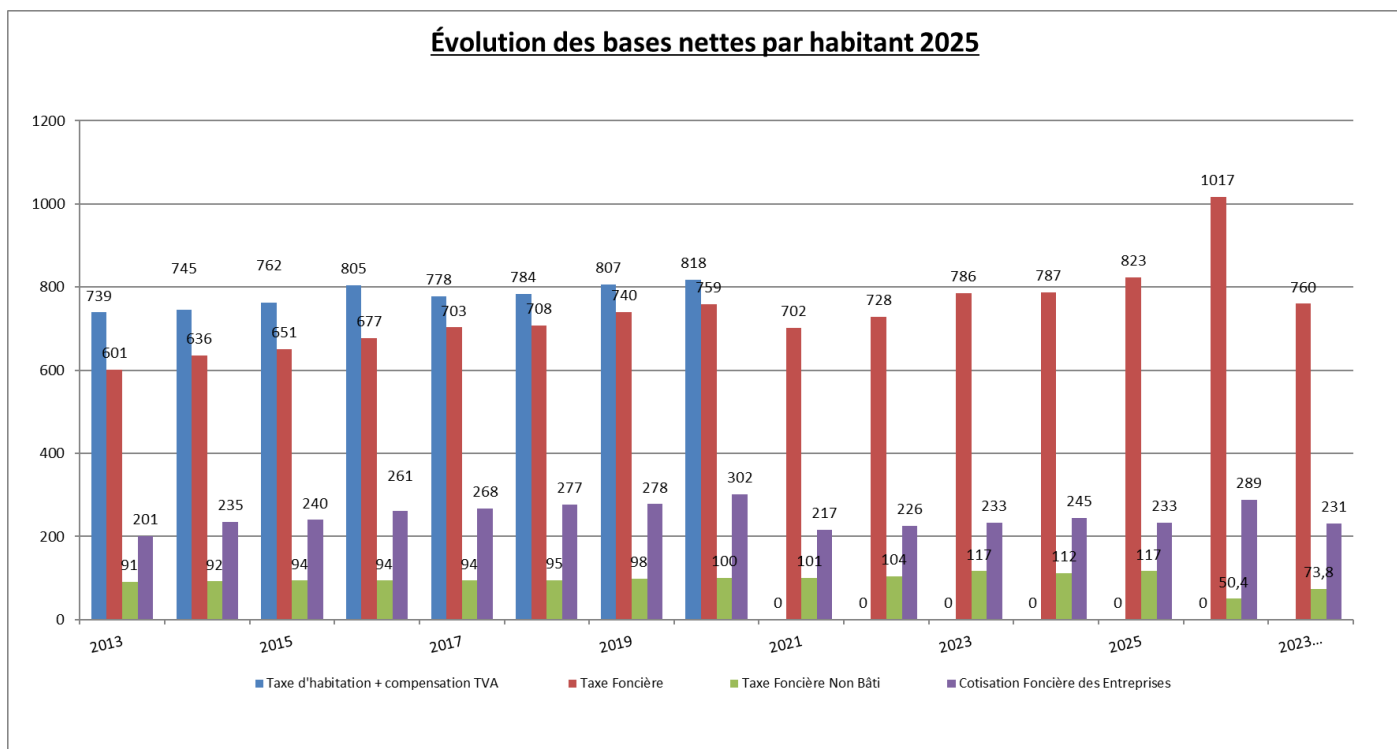
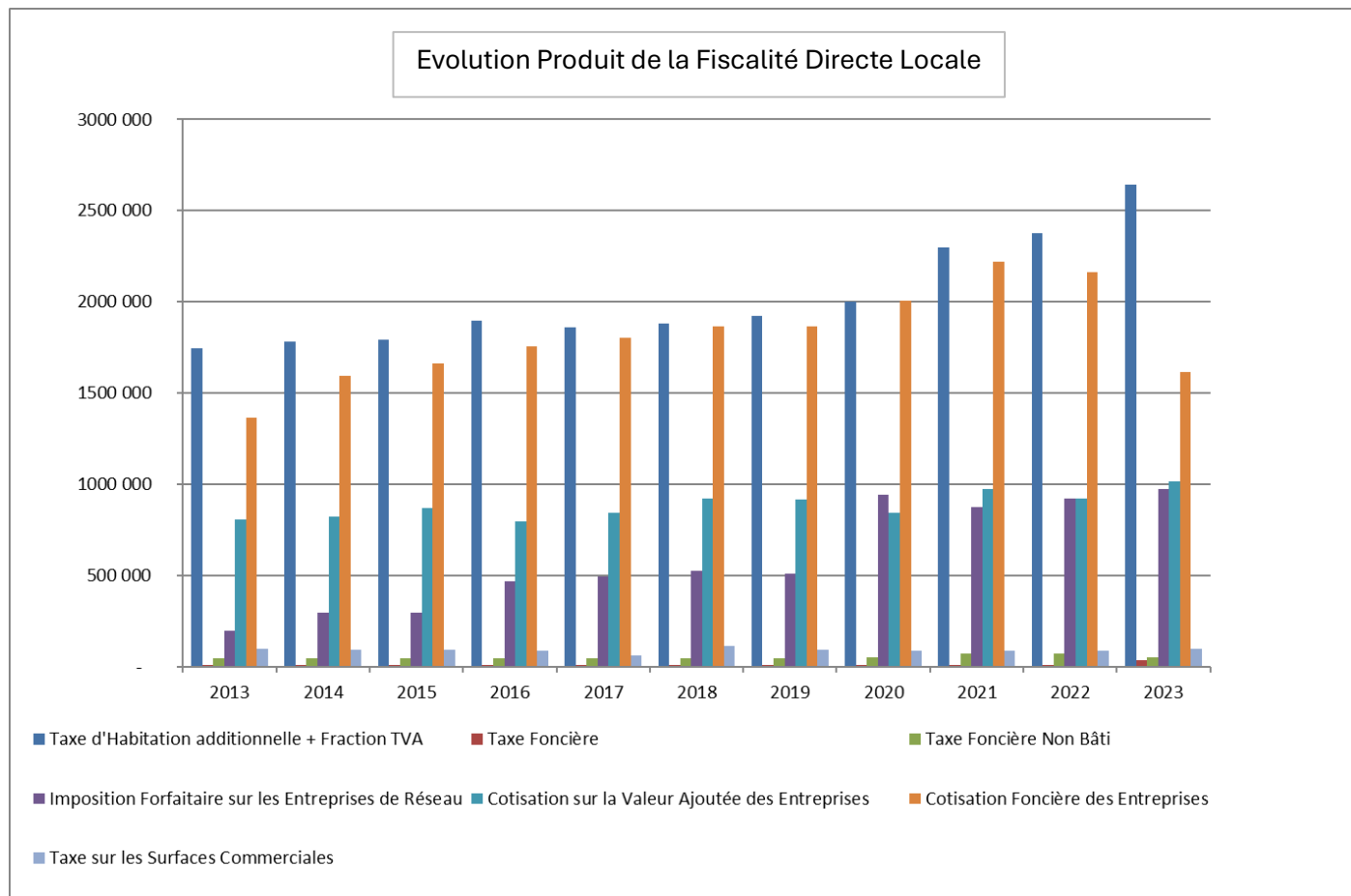
Le montant des intérêts à verser sera de 28 093.02 € auquel il faut ajouter les intérêts de la ligne de trésorerie de 55 000 € soit une stabilité de ce chapitre. Il faudra ajouter la réalisation d'un emprunt sur une année pour couvrir le décalage de perception du FCTVA.

PRODUITS DES SERVICES

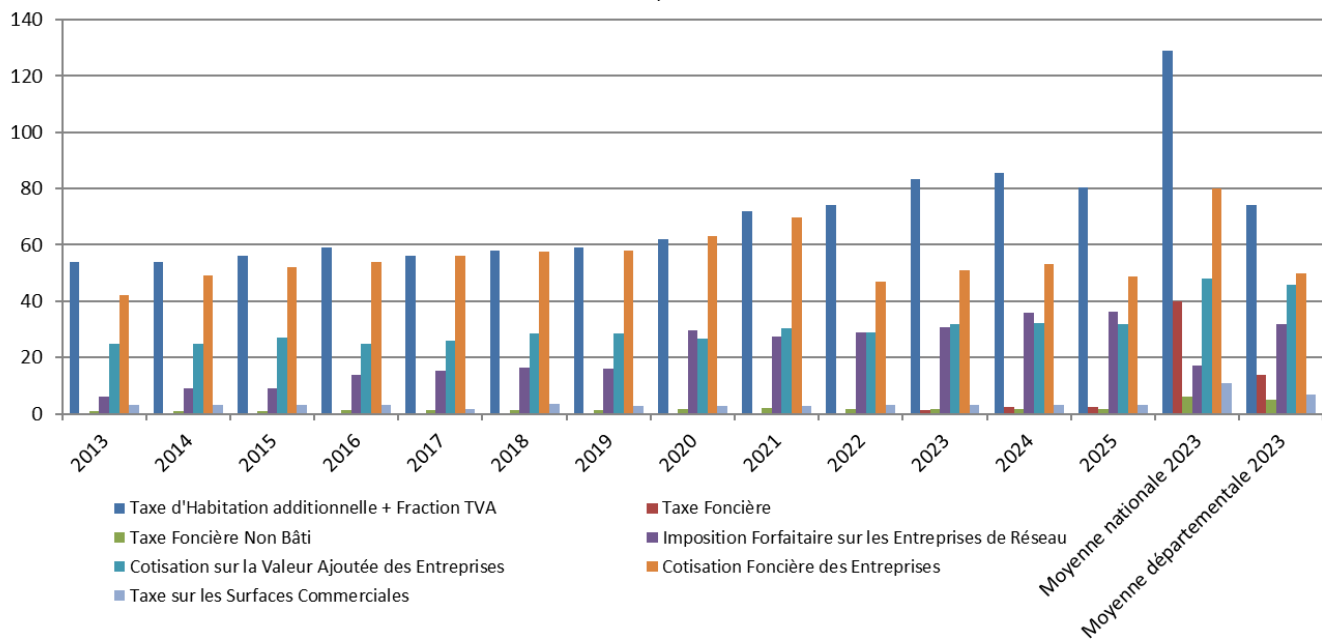
Des recettes supplémentaires à celles de 2025 sont à prévoir notamment les entrées du centre aquatique pour un montant estimé à 50 000 € et la participation des parents pour la nouvelle petite crèche de LE CATELET pour un montant de 70 000 €.

IMPOTS ET TAXES

Le montant de ce chapitre devrait rester stable puisqu'il est prévu d'une part le gel de la fraction de TVA et d'autre part, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux de fiscalité.



Evolution du Produit par habitant en €



Taxe Foncière (Bâti)

CCPV	0,304%
CC FPU de L'Aisne	1,80%

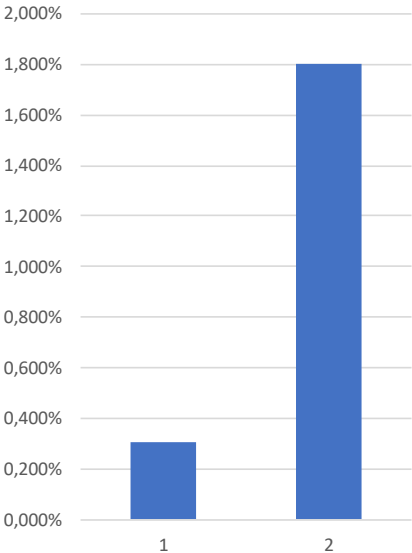
Taxe Foncière (Non Bâti)

CCPV	1,50%
CC FPU de L'Aisne	3,85%

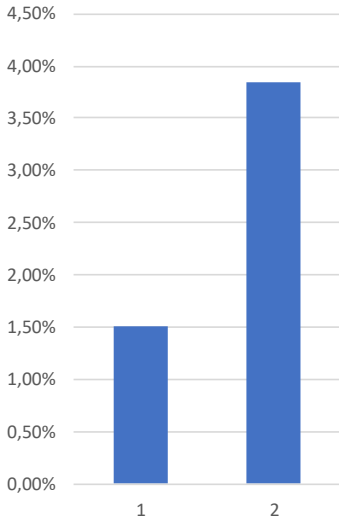
CFE

CCPV	20,84%
CC FPU de L'Aisne	21,76%

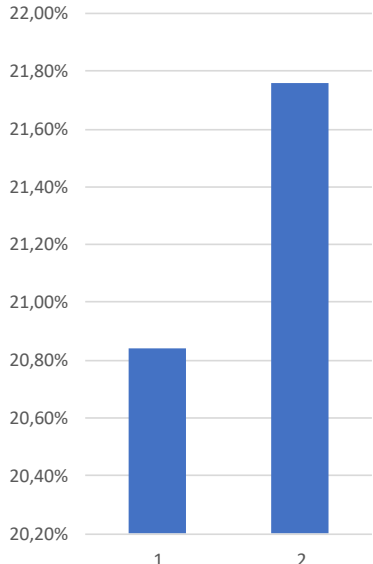
Taxe Foncière (Bâti)



Taxe Foncière (Non Bâti)

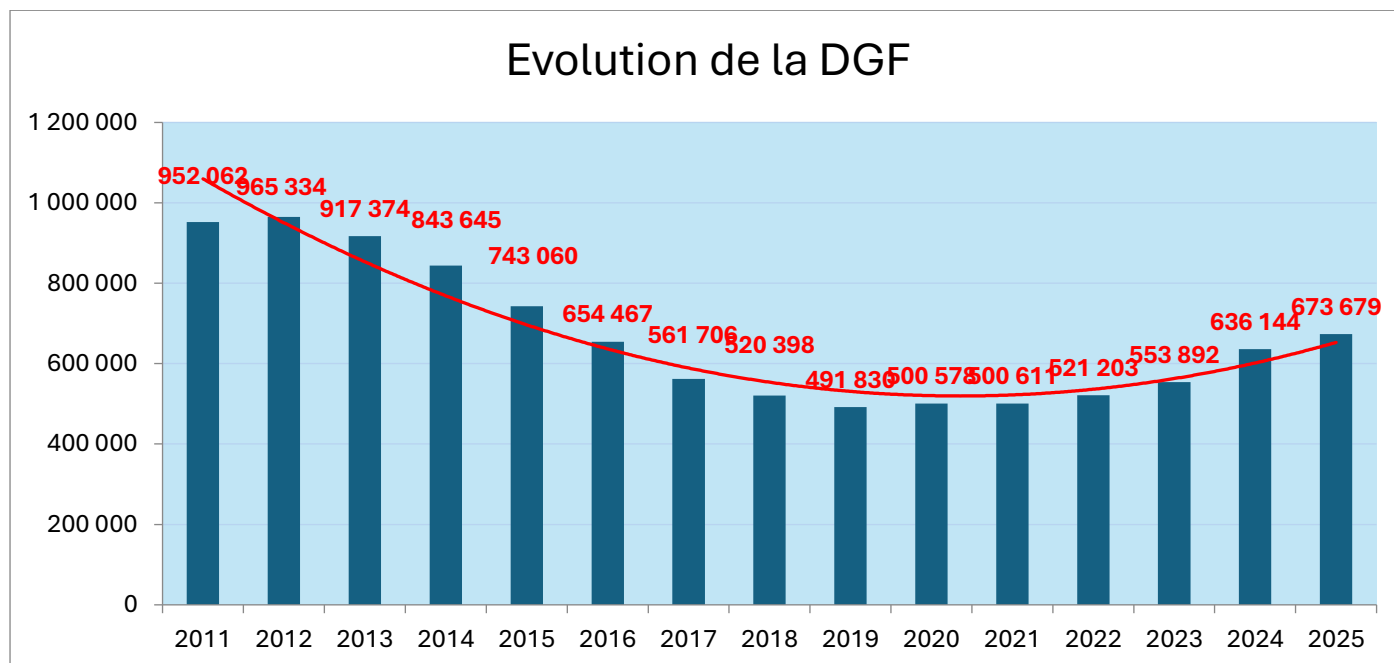


CFE



DOTATION ET SUBVENTION

Il est à prévoir une augmentation des droits attribués par la CAF au fonctionnement de la structure de la petite crèche pour un montant estimé à 100 000 €.



Perte de DGF en € par année

	Perte
Année 2013	47 960 €
Année 2014	121 689 €
Année 2015	222 274 €
Année 2016	310 867 €
Année 2017	403 628 €
Année 2018	445 090 €
Année 2019	473 658 €
Année 2020	464 910 €
Année 2021	464 877 €
Année 2022	444 285 €
Année 2023	411 596 €
Année 2024	329 344 €
Année 2025	291 809 €
TOTAL	4 431 987 €

Depuis réforme de la DGF en 2012 : 965 488 €

Détermination de l'épargne

Budget général

imputation	COMMENTAIRE	Réalisé 2025	Prévision 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 569 595,96	2 013 638,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 577 195,05	4 231 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 844 491,92	3 844 492,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	804 043,73	805 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	87 919,07	90 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 072,18	1 100,00
023	Virement à la section d'investissement		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 884 317,91	10 985 230,00

imputation	COMMENTAIRE	Réalisé 2025	Prévision 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	52 053,03	50 000,00
70	PRODUITS ET SERVICES DU DOMAINE	448 559,39	569 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 815 355,25	3 815 356,00
731	FISCALITE LOCALE	3 156 866,00	3 156 866,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	3 530 839,13	3 630 839,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 079,97	105 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	11,76	12,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	16 782,24	15 000,00
	Pour information résultat reporté	2 537 325,68	2 765 375,65
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 125 546,77	11 342 073,00

Epargne brute

1 241 228,86 356 843,00

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la Collectivité sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

Epargne brute : 356 843 € auquel il faut soustraire le remboursement du capital soit 77 380 €

Cette épargne nette est estimée à 279 463 €

A laquelle il faut ajouter la réserve de l'excédent reporté soit 2 765 375 €

En Investissement

Centre Aquatique de Fresnoy le Grand

Finalisation des travaux pour 300 000 €.

L'acquisition du matériel est évaluée à 160 000€ .

Il est également prévu la pose de panneaux solaires pour la production d'électricité en autoconsommation.

Aménagement d'une aire de Sports en liberté/Parcours santé.

Maison du Gardien Centre Aquatique de Fresnoy le Grand

Il existe à côté de ce centre aquatique l'ancienne maison du gardien pour laquelle il est nécessaire de prévoir des travaux de remise en état avant location pour la somme de 110 000 €.

Une subvention au titre du Fonds vert a été acquise pour un montant de 44 195.40 €

La petite crèche du Catelet

Reste à régler pour les travaux, la maîtrise d'œuvre et l'acquisition de matériel ainsi qu'une provision pour la révision : 870 000 €.

Le financement est acquis à 80%, il reste à percevoir :

- la C.A.F. pour 494 000€,
- la Région pour 359 270€
- la DETR pour 180 578.79€

L'aire d'accueil des gens du voyage

Les études sont en cours et il faudra prévoir une somme pour la réalisation d'études complémentaires et de début de travaux. Cette somme ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

Fonds de Concours Fibre

Le montant à inscrire pour 2026 est de 159 590 €.

Acquisition de matériel

Un crédit de 100 000 € pour le renouvellement de matériel informatique ainsi que de matériel pour la voirie et les espaces verts.

Aménagement du site de RIQUEVAL

En 2025 il avait été provisionné la somme de 150 000 € pour l'acquisition de terrains auprès de VNF, ces terrains n'ont pas été acquis.

Amélioration de l'Habitat

L'OPAH se termine en octobre 2026, il serait nécessaire de prévoir des crédits pour un montant de 150 000 €.

Maison du Textile à FRESNOY LE GRAND

Il est prévu la rénovation de la façade de la maison du gardien avec le bandeau FILANDIÈRE inscrit à l'inventaire des bâtiments de France, pour cela nous inscrirons la somme de 60 000 €.

Tourisme

Développement de l'Aire de camping-car sur le site de Riqueval et création d'une nouvelle aire ou de places réservées au camping-car sur le site du Centre Aquatique et sur le site des sources de l'Escaut.
Etude de la prolongation de la voie vélo-route de l'Escaut partagé.
Etude de faisabilité d'une péniche touristique.
Aménagement touristique à proximité de la rampe impériale

Bâtiment de NAUROY

La remise en état a été estimée à 912 000 €. Une réflexion devra avoir lieu sur le phasage des travaux.

Bâtiment administratif

Il est nécessaire de prévoir des travaux sur la toiture et le remplacement de portes et fenêtres sur la partie la plus ancienne, afin de sécuriser le site et dans le cadre des économies d'énergie.

Développement Durable

Étude sur l'installation de panneaux solaires sur l'ensemble de notre patrimoine immobilier.
Lancement d'une étude technique pour la récupération d'eau pluviale sur l'ensemble du patrimoine immobilier.

Service à la population

Étude de création d'un nouveau site France-Services fixe.

Compétence économique

Des travaux d'effacement d'une ligne électrique à effectuer sur la Zone du Champ des Lavois. Le montant des travaux s'élève à 300 000 €.

Dans le budget des Ordures ménagères

Les dépenses et les recettes restent stables sur 2026, le montant de la Redevance Incitative n'a pas été revu à la hausse pour 2026

En fonctionnement le montant de la contribution due à VALOR' AISNE s'élève à 1 962 325.35 € alors qu'elle était de 1 933 922.51 € en 2025 soit une augmentation de 28 402.84 € 1.44 %

En Investissement :

- Il reste impératif de réaliser la réhabilitation de l'anciennes décharge, une étude a été réalisée en 2025 et des préconisations sont attendues du service de la DREAL. Le montant des travaux peut être estimé à 1 000 000 €.
- Le dossier de cessation d'activités est en cours de rédaction sur l'ancienne déchèterie de BOHAIN. Un montant de 300 000 € de travaux est projeté.
- Développement du compostage partagé sur l'ensemble du territoire
- Création d'une ressourcerie en partenariat avec les structures sociales du territoire dont la création d'un pôle répare-vélo en lien avec le développement de la mobilité douce.
- Installation d'un broyeur de végétaux dans chaque déchèterie pour mise à disposition du broyat aux habitants

- Acquisition d'un camion Multifonction pour vider les containers.

4. Gestion de la dette

Cette partie représente la position synthétique de notre dette au 1 janvier 2026 et les perspectives pour l'année à venir, servant de base au rapport d'orientation budgétaire 2026.

Endettement

Budget CCPV

- Financement de la piscine

Echéance 2026 : 48 476.97 €
 Part des intérêts : 16 731.07 €
 Part du capital : 31 803.09 €

Capital restant dû au 01.01.2026 : 796 717.78 € €
 Dernière échéance : 18/09/2049
 Taux variable indexé sur le livret A

- Financement de la piscine

Echéance 2026 : 56 939.20 €
 Part des intérêts : 11 361.95 €
 Part du Capital : 45 577.25 €

Capital restant dû au 01.01.2026 : 634 523.22 €
 Dernière échéance : 01/04/2038
 Taux Fixe

Budget OM

- Financement de la déchèterie de VERMAND

Echéance 2026 : 30 814.52 €
 Part des intérêts : 2 377.67 €
 Part du Capital : 28 436.85 €

Capital restant dû au 01.01.2026 : 258 316.12 € €
 Dernière échéance : 25/08/2034
 Taux Fixe

- Financement de la déchèterie de BOHAIN en VERMANDOIS

Echéance 2026 : 49 570.42 €
 Part des intérêts : 9 221.30 €
 Part du Capital : 40 349.12 €

Capital restant dû au 01.01.2026 : 533 023.18 €
 Dernière échéance : 05/08/2037 - Taux fixe

Encours d'endettement par habitant : 44,62 €

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 64 % de l'encours sur taux fixe. Le taux variable étant indexé sur le livret A celui-ci a peu de risque de varier et est de toute façon plafonné.

5. Gestion Ressources Humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 JANVIER 2026

Cadres ou emplois	Cat	Effectifs Budgétaires 01/01/2026	postes pourvus		Poste non pourvus		
			Par titulaire	Par non Titulaire		Temps Complet	Temps non Complet
<u>Secteur Administratif et financier</u>							
Directeur Général des Services	A	1	1			1	
Collaborateur de Cabinet	A	1		1		1	
Attaché hors classe	A	1			1	1	
Attaché territorial principal	A	1	1			1	
Attaché territorial	A	1	1			1	
Adjoint Adm.	C	1		1		1	
Adjoint Adm. ppal 1ère classe	C	1			1	1	
Adjoint Adm principal 2ème classe	C	1	1			1	
Adjoint Adm. Territorial	C	1	1			1	
Rédacteur	B	3	3			3	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1			1	
Contrat d'apprentissage	NC	1			1	1	
SOUS TOTAL		14	9	2	3	14	0
<u>Serv. aménagement et devel. Et service aux communes -</u>							
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1			1	
attache territorial	A	1		1		1	
<u>Service Economique - Attaché territorial_principal</u>	A	1	1			1	
<u>Service aux communes et voirie</u>							
Technicien principal 1 er classe	B	1			1	1	
Adjoint technique territorial	C	1	1			1	
SOUS TOTAL		5	3	1	1	5	0
<u>Secteur Technique</u>							
Agent de maîtrise	C	0			0	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1			1	
Adjoint Technique territorial	C	9	7	1	1	8	30 H
Adjoint techn principal 2 eme classe	C	1	1			1	
Contrat PEC	C	1			1		30 H
Technicien	B	1			1	1	
SOUS TOTAL		13	9	1	3	11	2
<u>Secteur Animation NTIC</u>							
Adjoint administratif territorial	C	1	1			1	
<u>Conseiller Numérique</u>							
Adjoint administratif territorial	C	1			1	1	
SOUS TOTAL		2	1	0	1	2	0
<u>ENFANCE JEUNESSE</u>							
<u>Secteur Petite Enfance</u>							
Educateur de jeunes enfants classe supérieure	A	2	2			2	
Educateur de jeunes enfants	A	1			1		17h50
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	5	3	1	1	5	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4	4			4	
Adjoint technique principal 2 ème cl	C	1	1			1	
Adjoint technique	C	6		6		6	
Agent social	C	1	1			1	
SOUS TOTAL		20	11	7	2	19	1
<u>Secteur Jeunesse</u>							
Apprenti	NC	1		1		1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1			1	

Adjoint territorial d'Animation	C	6	3		3	3	20H-20H
SOUS TOTAL		8	4	1	3	5	3
Service tourisme							
Secteur Administratif							
Adjoint Adm.territorial Principal de 1 ère classe	C	2	2			2	
Secteur Animation							
Adjoint Adm. Principal 2 ème classe							
Territorial	C	1	1			1	
Adjoint Patrimoine	C	3	2	1		3	
Saisonnier (6 mois)	C	2			2	2	
SOUS TOTAL		8	5	1	2	8	0
Service Communication							
Rédacteur	B	1		1		1	
SOUS TOTAL		1		1	0	1	0
Service Environnement							
Ingénieur territorial	A	1		1		1	
SOUS TOTAL		1	0	1	0	1	
Service ADS							
Adjoint administratif territorial	C	1		1		1	
Ingénieur	A	1			1	1	
ingénieur Territorial principal	A	1	1			1	
SOUS TOTAL		3	1	1	1	3	
Service maison France Services							
Adjoint technique	C	1		1			12 H 00
Adjoint administratif territorial	C	3	3			3	
Adjoint administratif territorial principal 2ème cl	C	1	1			1	
Rédacteur	B	1	1			1	
SOUS TOTAL		6	5	1	0	5	1
Service Piscine							
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1			1	1	
Educateur des activités sportives principal 1ère cl	B	2	1		1	2	
Educateur des activités sportives	B	2			2	2	
Adjoint technique	C	3			3	3	
<u>Saisonnier du 01/05 au 30/06</u>							
Educateur des activités sportives	B	1			1		17h30
Opérateur des activités sportives	C	1			1	1	
adjoint technique	C	2			2	1	30h00
<u>Saisonnier du 01/07 au 31/08</u>							
Educateur des activités sportives	B	2			2	2	
Opérateur des activités sportives	C	2			2	2	
Adjoint technique	C	4			4	4	
SOUS TOTAL		20	1	0	19	18	2
Service garde Champêtre							
Garde champêtre chef principal	C	2	2			2	
Garde champêtre chef	C	1			1	1	
SOUS TOTAL		3	2	0	1	3	0
TOTAL GENERAL		104	51	17	36	95	9

Tableau des effectifs OFFICE DE TOURISME

Cadres ou emplois	Cat	Effectifs Budgétaires	postes pourvus		Poste non pourvus		
			Par	Par non		Temps	Temps non
		01/01/2026	titulaire	Titulaire		Complet	Complet
contrat apprentissage		1		1		1	0
SOUS TOTAL		1	0	1	0	1	0
TOTAL GENERAL		1	0	1	0	1	0

Tableau des effectifs SERVICE DECHETS MENAGERS

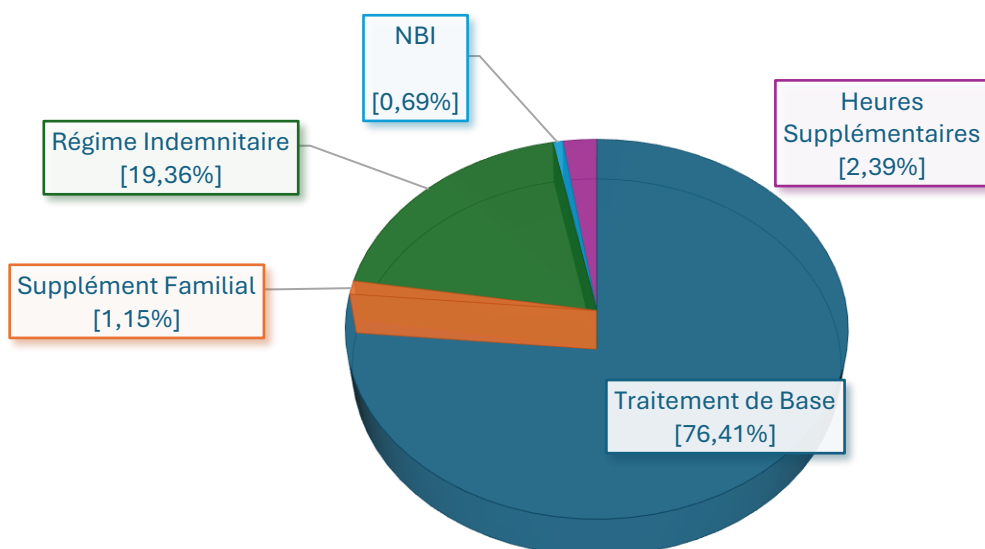
Cadres ou emplois	Cat	Effectifs Budgétaires 01/01/2026	postes pourvus		Poste non pourvus		
			Par titulaire	Par non Titulaire		Temps Complet	Temps non Complet
<u>Secteur Administratif</u>							
Adjoint Adm.territorial ppal 2ème classe	C	1	1			1	
SOUS TOTAL		1	1	0	0	1	0
<u>Secteur Technique et Pré-collecte</u>							
Technicien	B	1		1		1	
adjoint technique	C	3		2	1	3	
<u>Agent de collecte</u>							
Agent de Maitrise principal	C	1	1			1	
Adjoint Techn. Principal 1 ère Cl.	C	1			1	1	
Adjoint Techn. Territorial	C	8		7	1	8	
<u>Déchetterie</u>							
Agent de maîtrise principal	C	1	1			1	
Adjoint Techn. Territorial	C	7		7		7	
Adjoint tech principal 1ère classe	C	2	2			2	
Adjoint Techn. principal 2ème Cl.	C	1			1	1	
SOUS TOTAL		25	4	17	4	25	0
TOTAL GENERAL		26	5	17	4	26	0

Tableau des effectifs SPANC

Cadres ou emplois	Cat	Effectifs Budgétaires 01/01/2026	postes pourvus		Poste non pourvus		
			Par titulaire	Par non Titulaire		Temps Complet	Temps non Complet
Secteur Technique							
Adjoint administratif	C	1			1		17,5
technicien territorial	B	2		2		2	
SOUS TOTAL		3		2	1	2	1
TOTAL GENERAL		3	0	2	1	2	1
TOTAL GENERAL EFFECTIF CCPV		134	56	37	41	124	10

Soit 134 postes représentant 128.69 Equivalents temps Plein

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2025

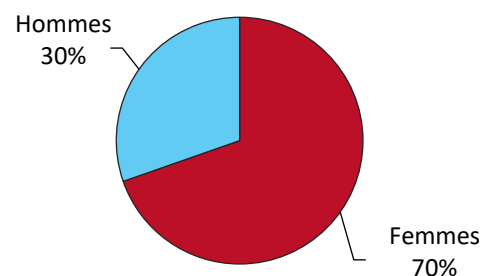


Part des Femmes et des Hommes par filières

Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	17	2	19
filière technique	5	10	15
filière animation	3	1	4
filière culturelle	4	1	5
filière sociale	1	0	1
filière médico-sociale	9		9
filière sportive	0	1	1
filière police municipale	0	2	2
filière incendie secours			0
TOTAL	39	17	56

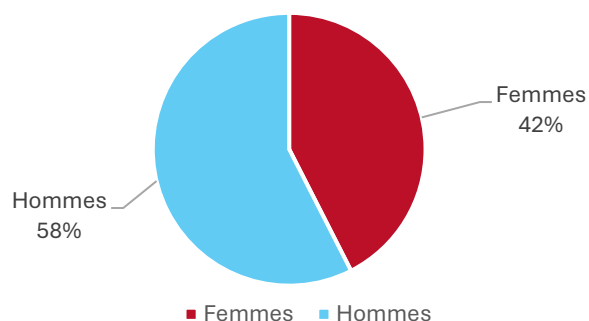
Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)



Non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4	1	5
filière technique	9	20	29
filière animation		1	1
filière culturelle	1	1	2
filière sociale			0
filière médico-sociale	3		3
filière médico-technique			0
filière sportive			0
filière police municipale			0
filière incendie secours			0
TOTAL	17	23	40

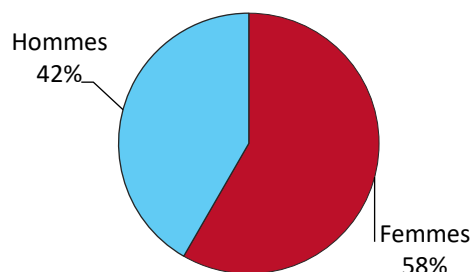
Répartition femmes-hommes des effectifs (non-titulaires)



Titulaires et non-titulaires emplois permanents

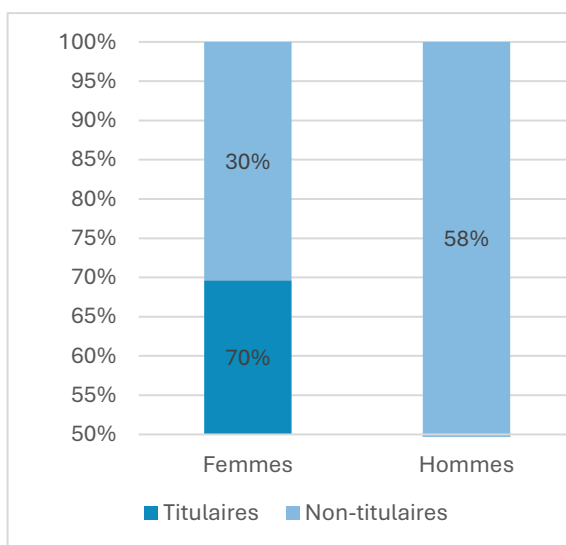
	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	21	3	24	88%	13%
technique	14	30	44	32%	68%
animation	3	2	5	60%	40%
culturelle	5	2	7	71%	29%
sociale	1	0	1	100%	0%
médico- sociale	12	0	12	100%	0%
sportive	0	1	1	0%	100%
police municipale	0	2	2	0%	100%
TOTAL	56	40	96	58%	42%

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non-titulaires)

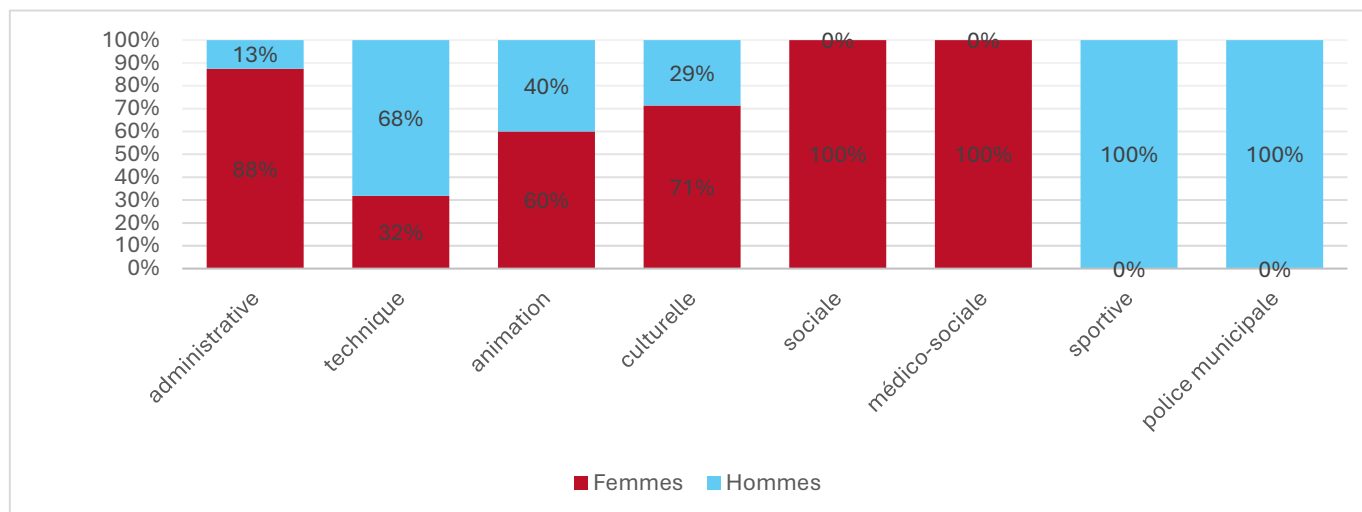


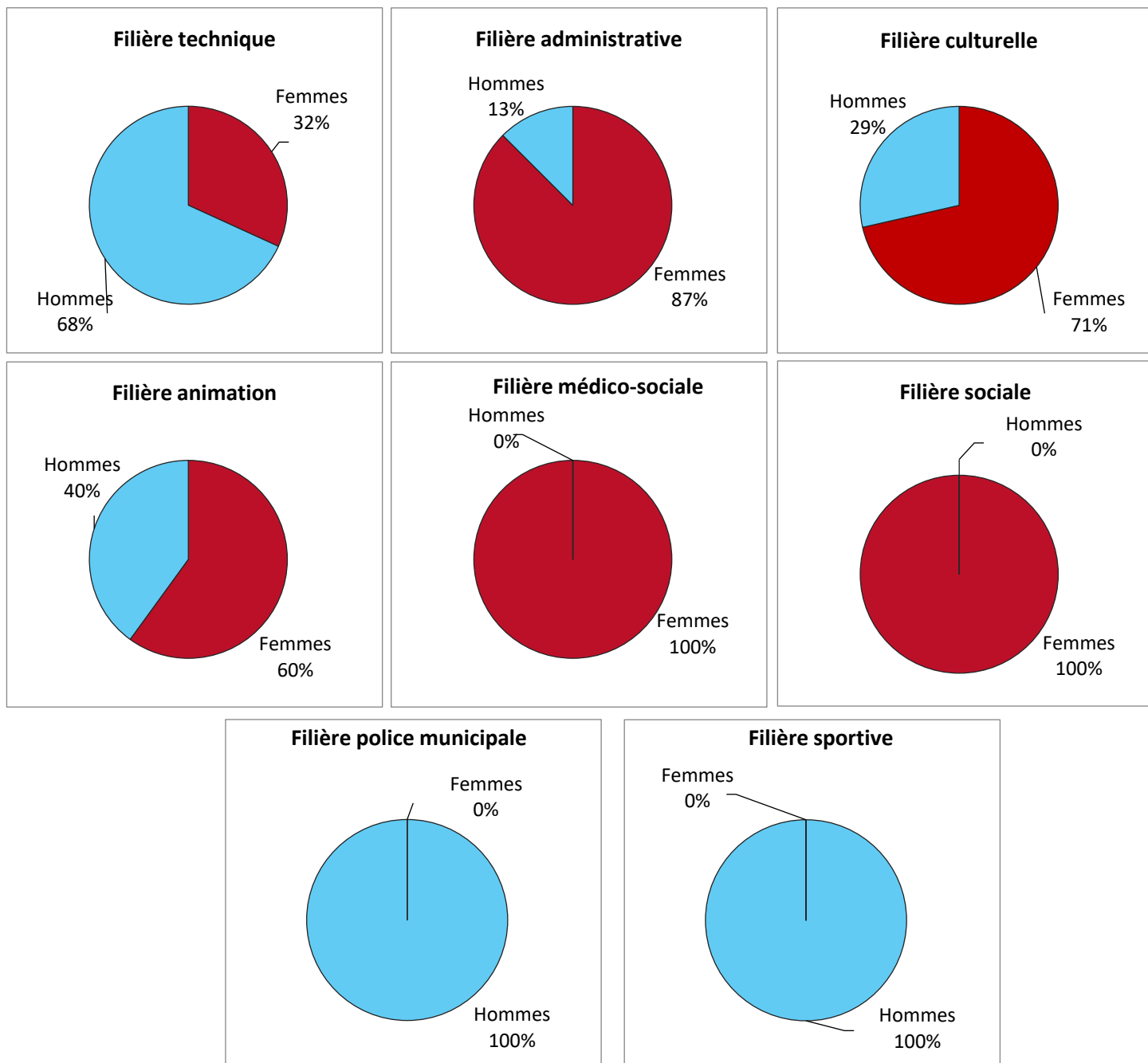
Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	70%	43%	70%	30%
Non-titulaires	30%	58%	43%	58%



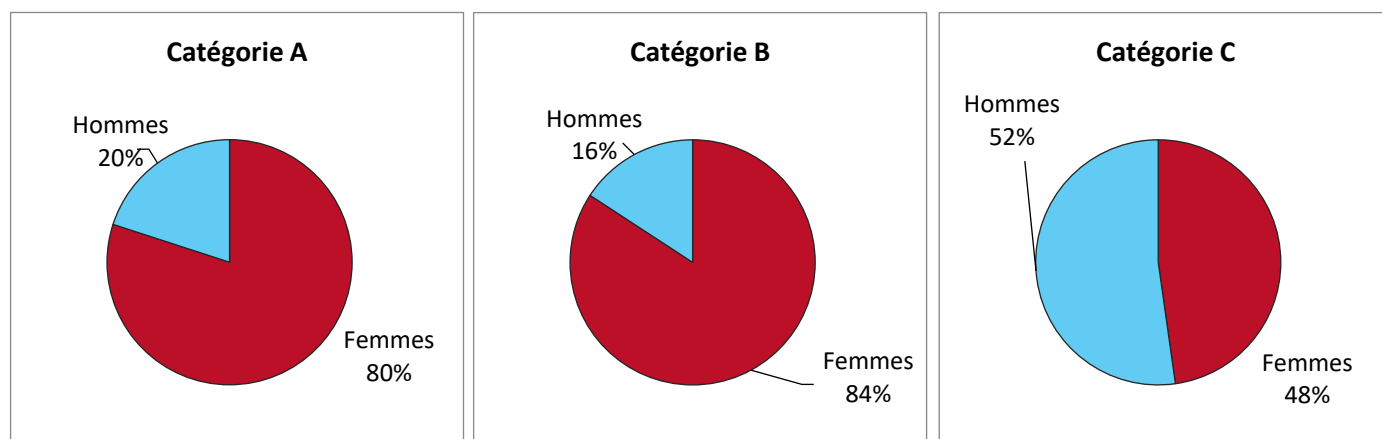
Répartition par filières





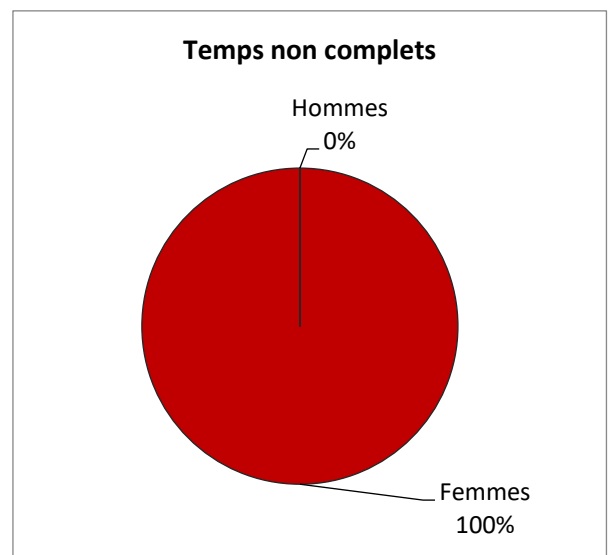
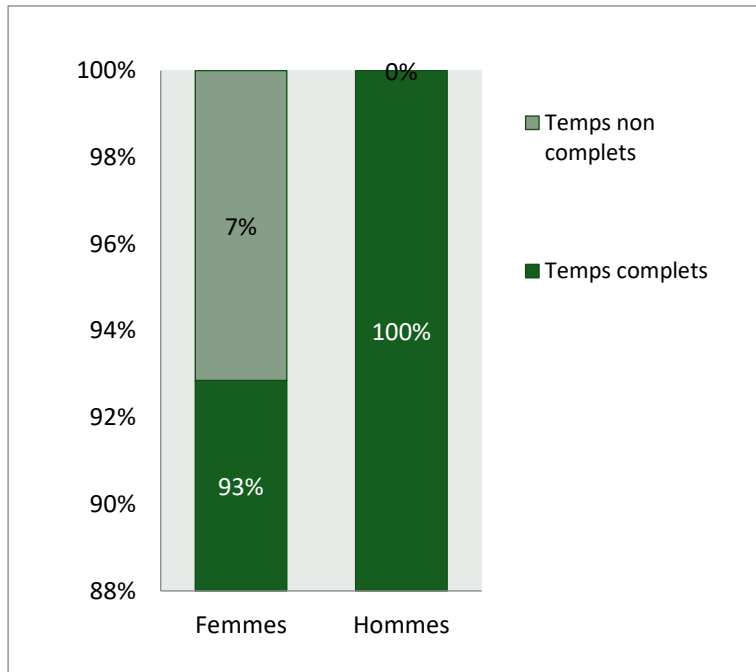
Répartition par catégorie Hiérarchique

	Femmes	Hommes
Catégorie A	8	2
Catégorie B	16	3
Catégorie C	32	35



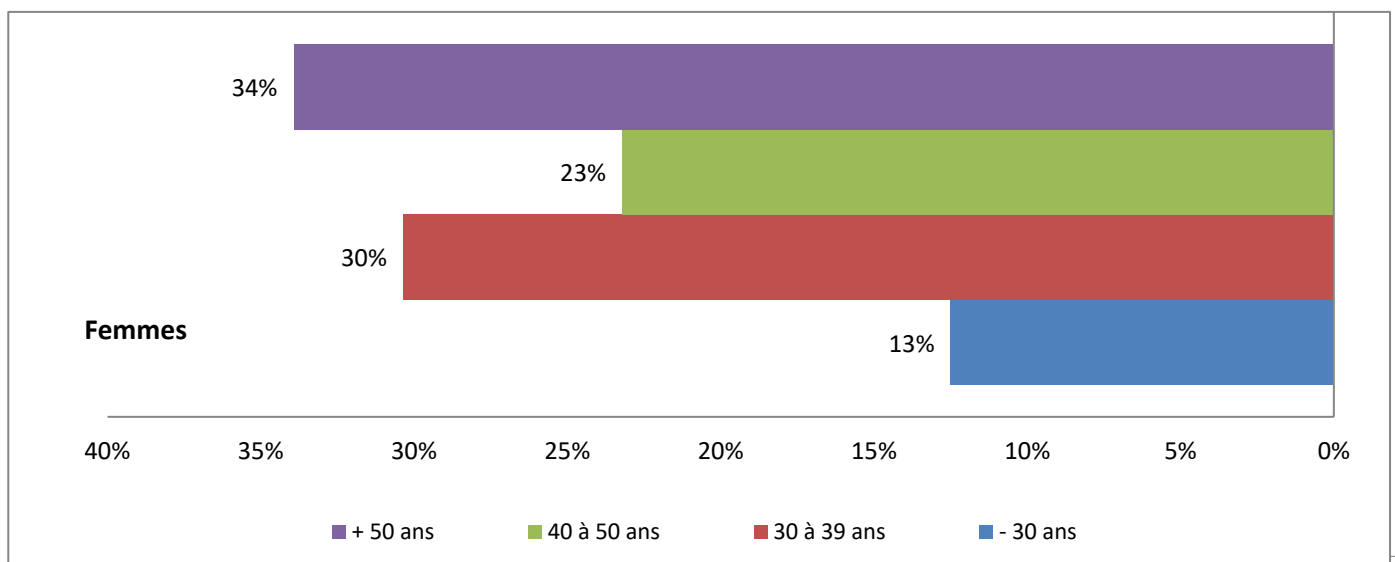
Temps complets/Non Complets

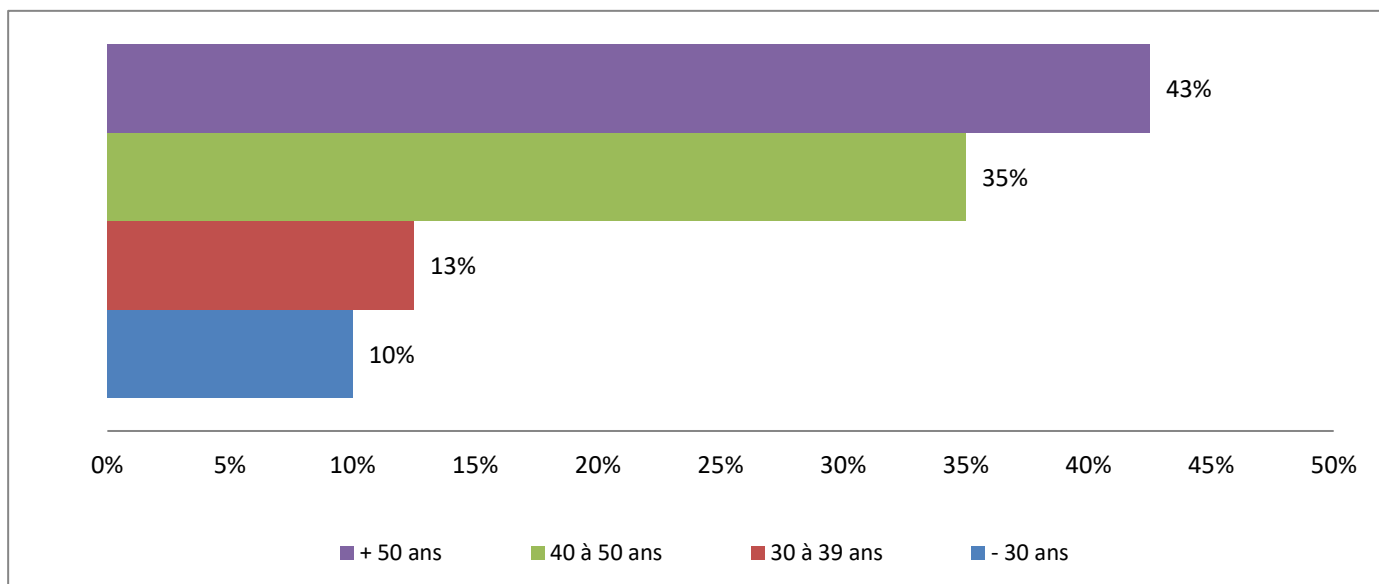
	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	52	40	93%	100%
Temps non complets	4	0	7%	0%
Total	56	40	100%	100%



Pyramide des âges

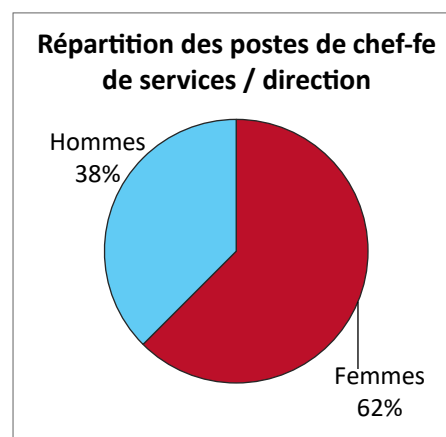
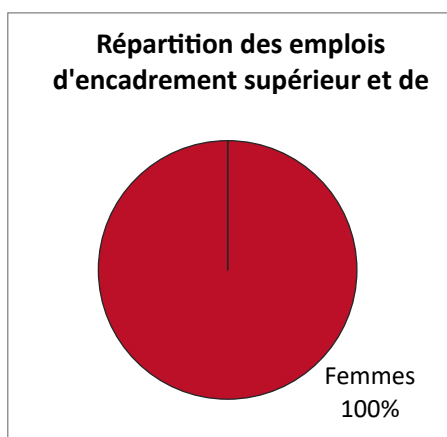
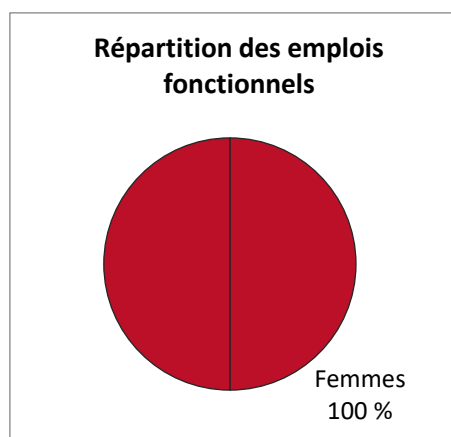
	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	19	34%	17	43%
40 à 50 ans	13	23%	14	35%
30 à 39 ans	17	30%	5	13%
- 30 ans	7	13%	4	10%
Total	56	100%	40	100%





Répartition des Femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

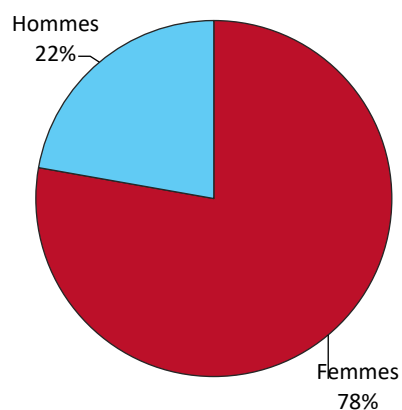
	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	0	1
postes de direction			0
<i>emplois d'encadrement sup et de direction</i>	1		1
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	5	3	8
Total	7	4	11



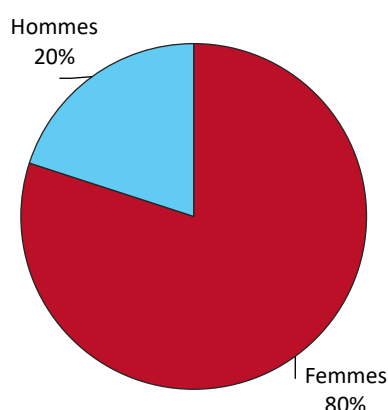
Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	4	1	5
cadres A filière technique	1	1	2
cadres A filière médico-sociale	2		2
Total	7	2	7

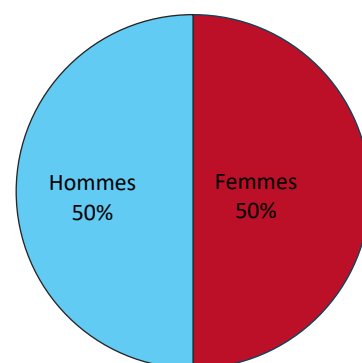
**Répartition femmes-hommes
cadres A - toutes filières**



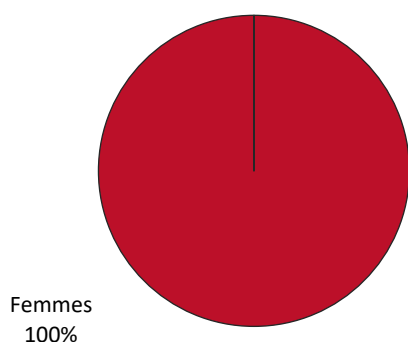
**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière
administrative**



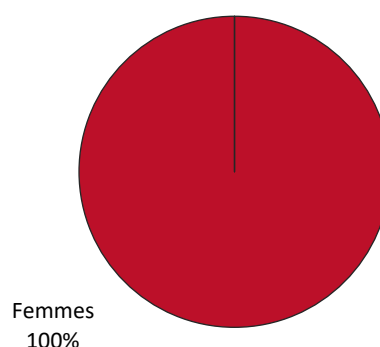
**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière technique**



**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière sociale**



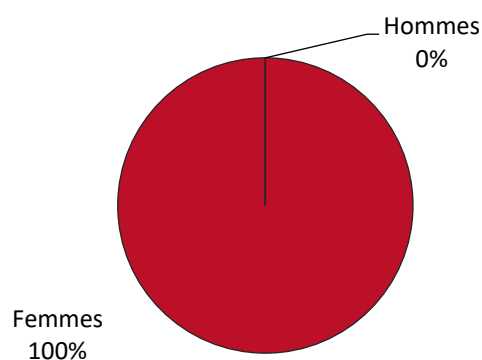
**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière culturelle**



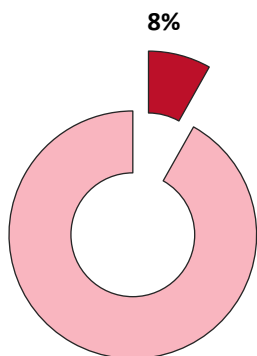
Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	0	0
	Temps complet	7	2
	Total	7	2
Catégorie B	Temps partiel	2	0
	Temps complet	11	3
	Total	13	3
Catégorie C	Temps partiel	2	0
	Temps complet	27	38
	Total	29	38
Total toutes catégories	Temps partiel	4	0
	Temps complet	45	43
	Total	49	43

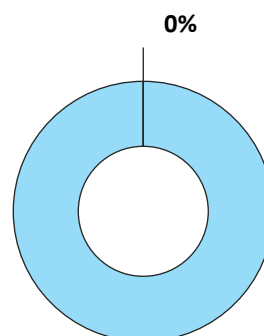
**Répartition femmes-hommes dans les
temps partiels**



Part des femmes travaillant à temps partiel



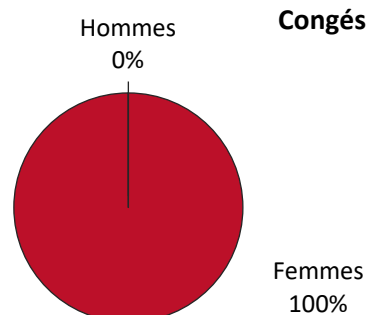
Part des hommes travaillant à temps partiel



Congé parental

Femmes	1
Hommes	0
Total	1

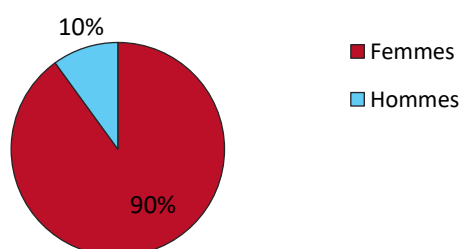
Congés parentaux



Avancements de grade (Ancienneté, concours et examen professionnel)

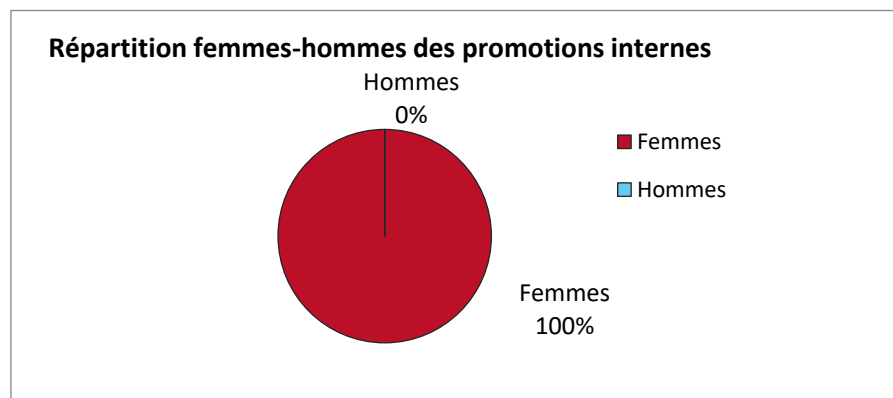
	Femmes			Hommes		
	Total	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements	%
cat A	2	2	100%	0	0	0%
cat B	5	5	100%	0	0	0%
cat C	2	2	100%	1	1	100%
Ensemble	9	9	100%	1	1	100%

Répartition femmes-hommes des avancements de grade



Promotions interne

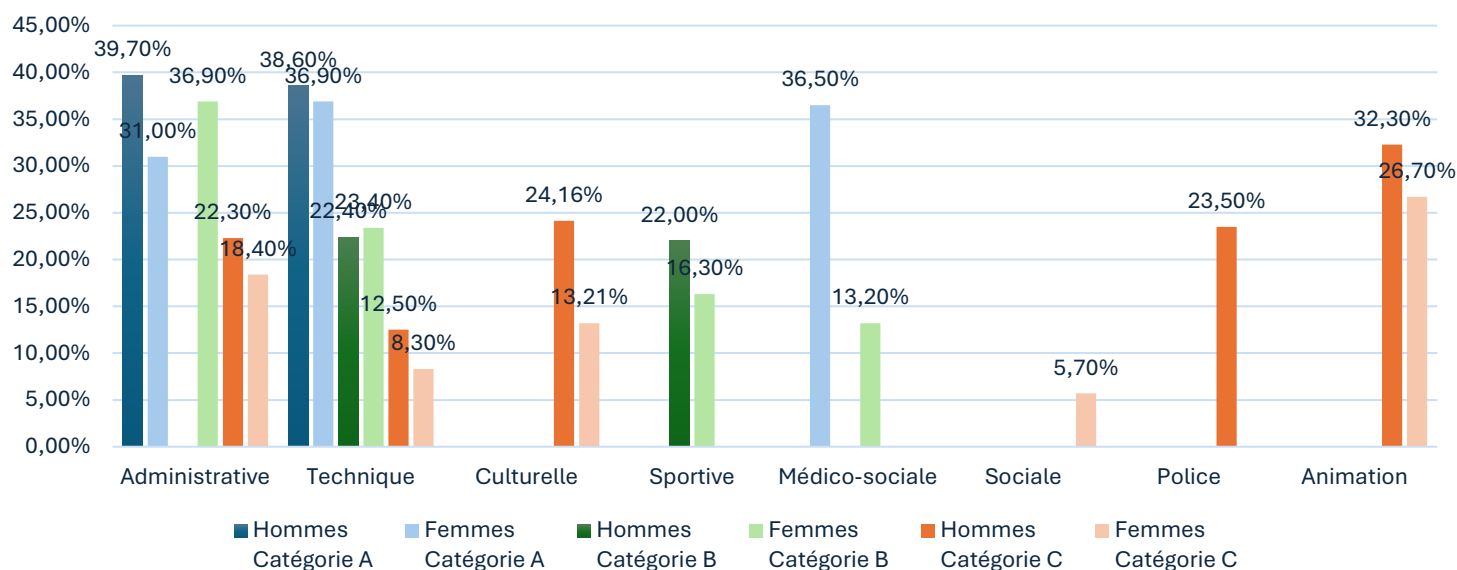
	Femmes			Hommes		
	Total	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion	%
cat A	1	1	0%			0%
cat B	1	1	0%			0%
cat C			0%			0%
Ensemble	2	2	100%	0	0	0%



Part des Primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

FILIERES	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes Catégorie A	Femmes Catégorie A	Hommes Catégorie B	Femmes Catégorie B	Hommes Catégorie C	Femmes Catégorie C
ADMINISTRATIVE	39,70%	31,00%		36,90%	22,30%	18,40%
TECHNIQUE	38,60%	36,90%	22,40%	23,40%	12,50%	8,30%
CULTURELLE					24,16%	13,21%
SPORTIVE			22,00%	16,30%		
MEDICO-SOCIALE		36,50%		13,20%		
SOCIALE						5,70%
POLICE					23,50%	
ANIMATION					32,30%	26,70%

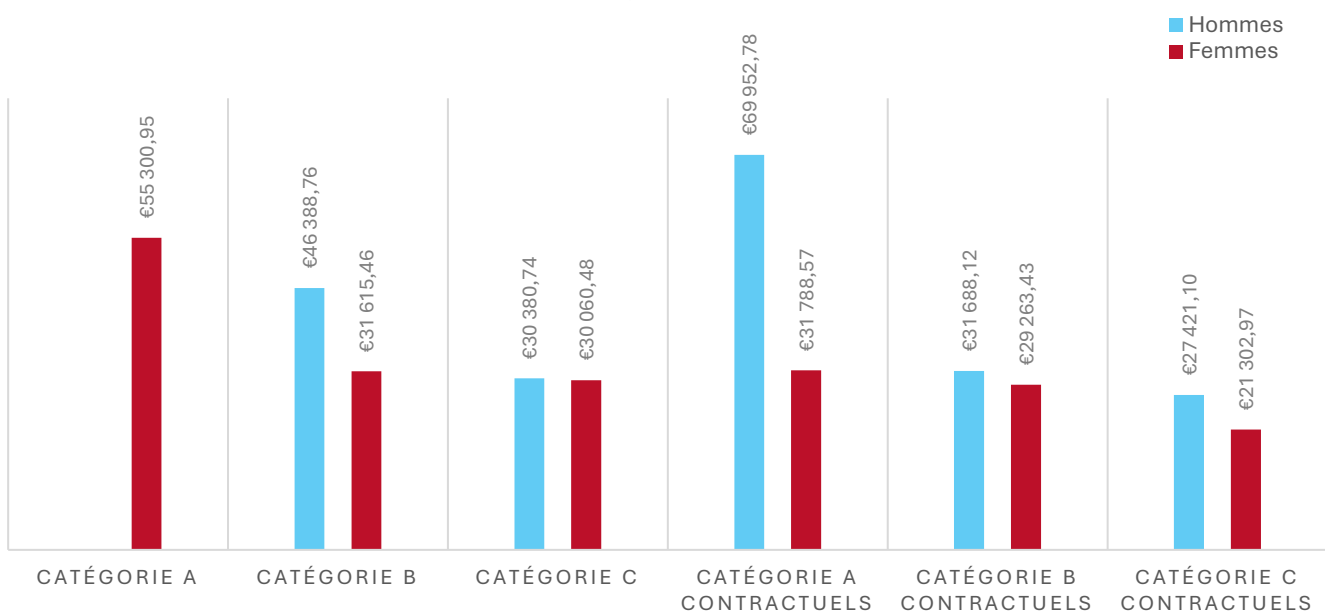
Part des Primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie



Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré selon la catégorie hiérarchique et le statut

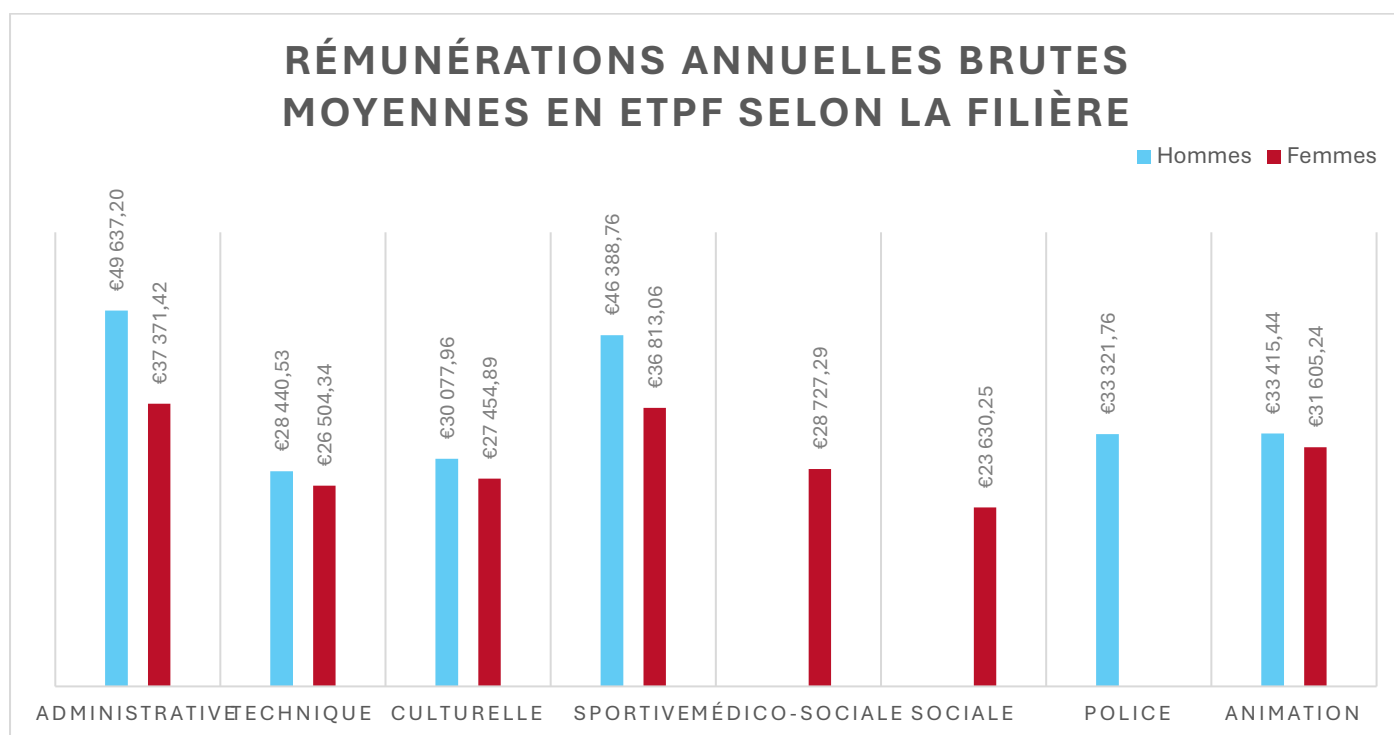
FONCTIONNAIRES	HOMMES	FEMMES
CATEGORIE A		55 300,95 €
CATEGORIE B	46 388,76 €	31 615,46 €
CATEGORIE C	30 380,74 €	30 060,48 €
CATEGORIE A CONTRACTUELS	69 952,78 €	31 788,57 €
CATEGORIE B CONTRACTUELS	31 688,12 €	29 263,43 €
CATEGORIE C CONTRACTUELS	27 421,10 €	21 302,97 €

RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES MOYENNES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN RÉMUNÉRÉ SELON LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE ET LE STATUT



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPF (Equivalent Temps Plein Financier) Selon la filière

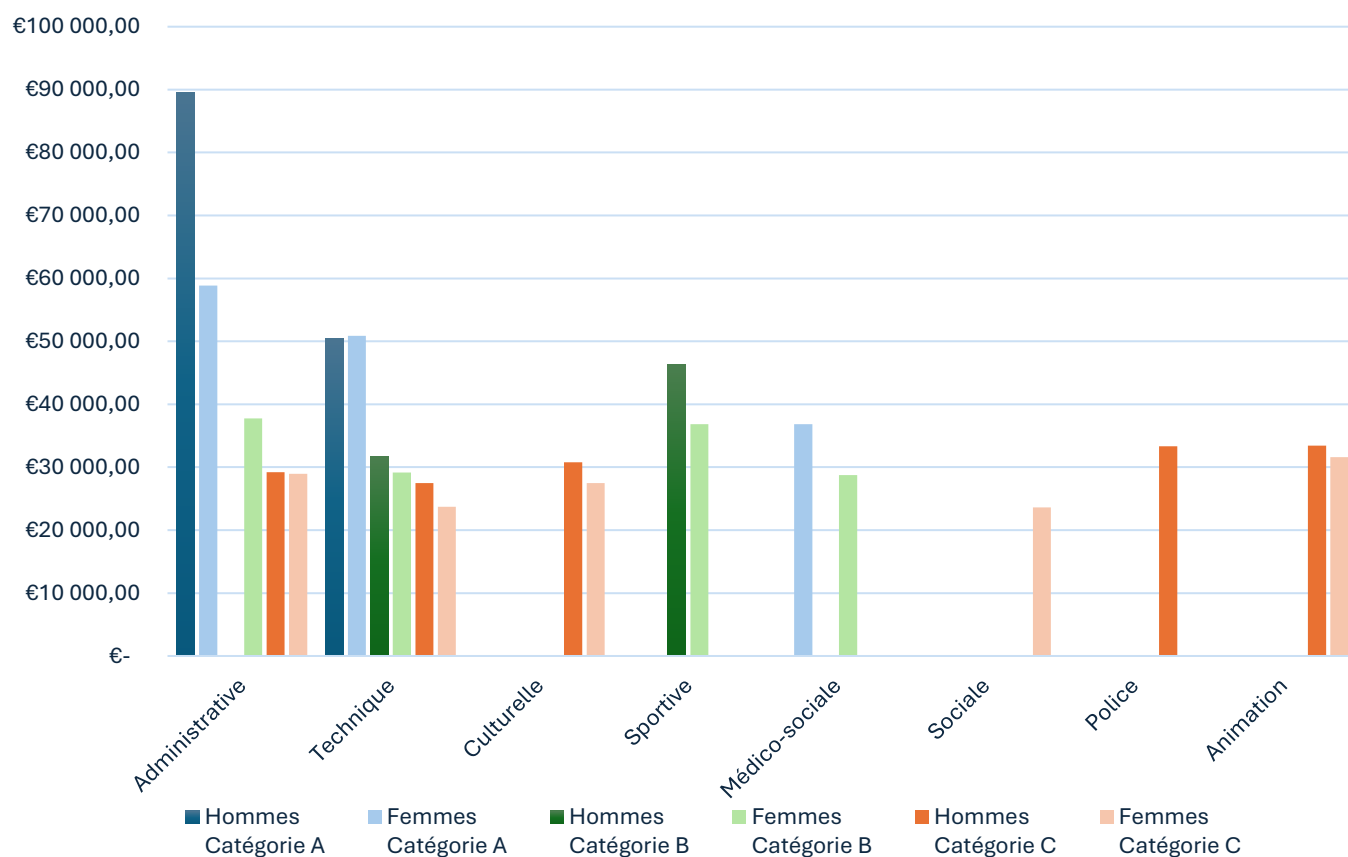
	HOMMES	FEMMES
ADMINISTRATIVE	49 637,20 €	37 371,42 €
TECHNIQUE	28 440,53 €	26 504,34 €
CULTURELLE	30 077,96 €	27 454,89 €
SPORTIVE	46 388,76 €	36 813,06 €
MEDICO-SOCIALE		28 727,29 €
SOCIALE		23 630,25 €
POLICE	33 321,76 €	
ANIMATION	33 415,44 €	31 605,24 €



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR (Equivalent Temps Plein Rémunéré) selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes Catégorie A	Femmes Catégorie A	Hommes Catégorie B	Femmes Catégorie B	Hommes Catégorie C	Femmes Catégorie C
Administrative	89 472,07 €	58 865,71 €		37 736,81 €	29 179,76 €	28 963,84 €
Technique	50 433,48 €	50 888,16 €	31 688,12 €	29 156,63 €	27 490,93 €	23 726,33 €
Culturelle					30 777,96 €	27 454,89 €
Sportive			46 388,76 €	36 813,06 €		
Médico-sociale		36 839,25 €		28 727,29 €		
Sociale						23 630,25 €
Police					33 321,76 €	
Animation					33 415,44 €	31 605,24 €

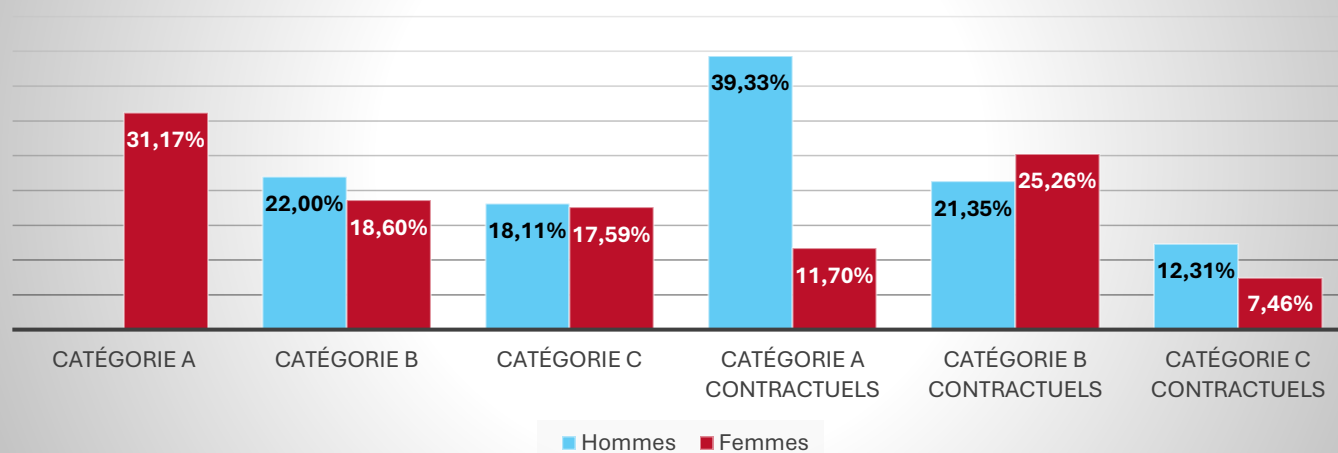
Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut

	Hommes	Femmes
CATEGORIE A		31,17%
CATEGORIE B	22,00%	18,60%
CATEGORIE C	18,11%	17,59%
CATEGORIE A CONTRACTUELS	39,33%	11,70%
CATEGORIE B CONTRACTUELS	21,35%	25,26%
CATEGORIE C CONTRACTUELS	12,31%	7,46%

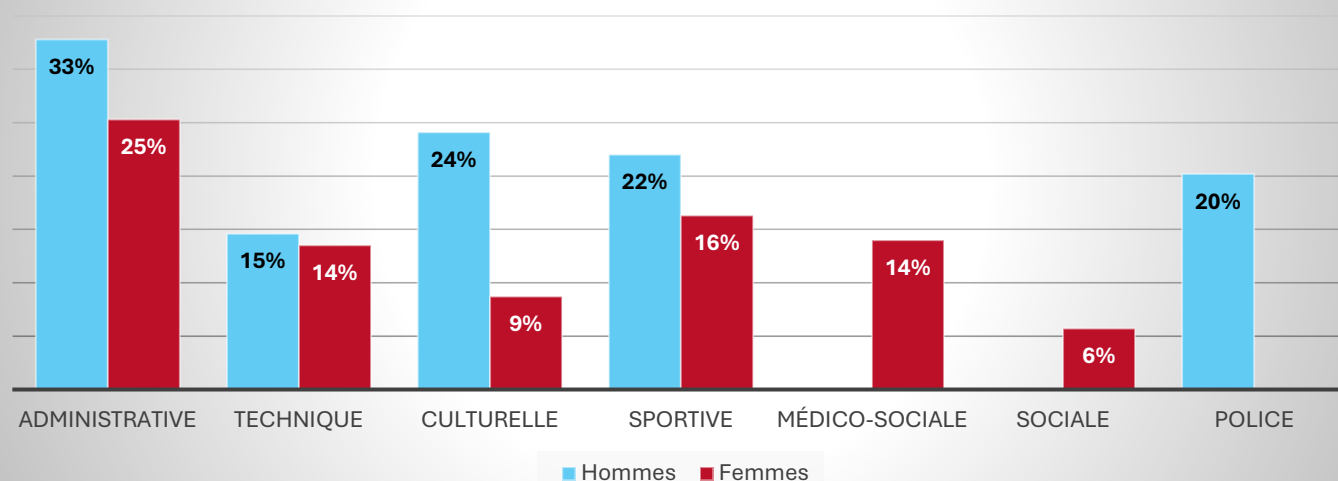
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon les filières

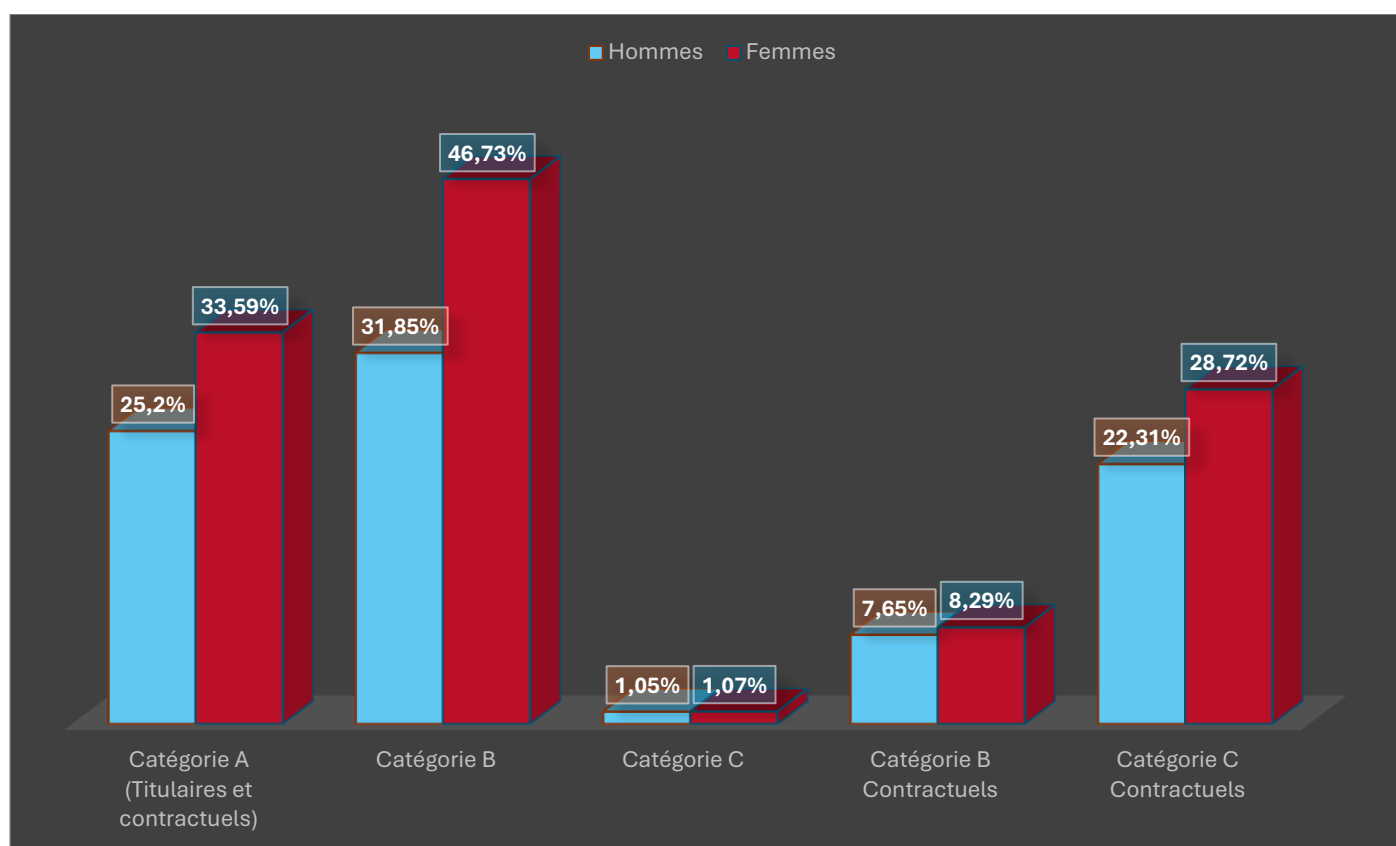
	HOMMES	FEMMES
ADMINISTRATIVE	33%	25%
TECHNIQUE	15%	14%
CULTURELLE	24%	9%
SPORTIVE	22%	16%
MEDICO-SOCIALE		14%
SOCIALE		6%
POLICE	20%	
ANIMATION	32%	27%

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon les filières



Écart de rémunérations annuelles brutes moyenne en Equivalent Temps Plein Rémunéré selon la catégorie hiérarchique et le statut

	Hommes	Femmes
CATEGORIE A (TITULAIRES ET CONTRACTUELS)	25,2%	33,59%
CATEGORIE B	31,85%	46,73%
CATEGORIE C	1,05%	1,07%
CATEGORIE B CONTRACTUELS	7,65%	8,29%
CATEGORIE C CONTRACTUELS	22,31%	28,72%



En catégorie A (Titulaire et contractuel confondu) :

- une femme perçoit en moyenne un salaire inférieur de 33,59% à celui d'un homme de même catégorie.
- un homme gagne en moyenne 25,2% de plus qu'une femme

En catégorie B :

- une femme contractuelle gagne 8,29 % de moins qu'homme de même statut
- un homme titulaire perçoit en moyenne 31,85% de plus qu'une femme de même statut

En catégorie C :

- une femme contractuelle perçoit 28,72 % de moins qu'un homme contractuel
- un homme titulaire gagne 1,05 % de plus qu'une femme titulaire

Le Conseil Communautaire est invité à débattre sur le ROB pour l'exercice 2026 et à prendre acte, par une délibération spécifique, de la tenue de ce débat et de l'existence de ce rapport.